

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos
le 30 septembre 2023





SOMMAIRE

1.	ÉDITO DU PRÉSIDENT ET FONDATEUR	1
2.	LA DPEF ET LES ENGAGEMENTS RSE DE GRAINES VOLTZ	2
3.	PRÉSENTATION DE GRAINES VOLTZ	3
4.	GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE ET ÉTHIQUE	9
5.	CARTOGRAPHIE DES PARTIE PRENANTES	13
6.	ANALYSE DES RISQUES	15
7.	MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE GRAINES VOLTZ	21
8.	L'AMÉLIORATION CONTINUE AU CŒUR D'UNE PRODUCTION INTÉGRÉE	25
9.	DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE	29
10.	DES CONSOMMATIONS RAISONNÉES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT	39
11.	DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX	47
12.	PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DE GRAINES VOLTZ EN CHIFFRES	51
13.	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	53
14.	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	59



1. Édito du Président et fondateur

« Notre approche est à la fois simple et belle : **SEMER ET GRANDIR.** »

GRAINES VOLTZ est une entreprise familiale dont la culture d'entreprise est axée sur la durabilité. Notre passion, c'est la distribution de semences et de jeunes plants horticoles et maraîchers. Cette activité est indispensable pour la vie de toute la population, c'est notre conviction.

Notre approche est à la fois simple et belle : **SEMER ET GRANDIR.**

Elle repose naturellement sur le bon sens terrien. Nos démarches, pragmatiques, nous ont ainsi permis de passer d'acteur colmarien local à une société de référence en Europe. Nous sommes aujourd'hui un des premiers distributeurs européens indépendants de semences florales et potagères.

Pour saisir puis anticiper les nouvelles attentes des consommateurs finaux, GRAINES VOLTZ a toujours privilégié une **forte proximité** et une **écoute attentive** des besoins de ses clients : collectivités, maraîchers ou horticulteurs, mais aussi de leurs clients consommateurs particuliers.

La société est animée depuis toujours par la volonté de contribuer à une alimentation plus saine pour les Hommes et de proposer des végétaux toujours plus adaptés aux condi-

tions climatiques et à ses évolutions. Les salariés GRAINES VOLTZ déclinent au quotidien les valeurs qui constituent le socle de l'entreprise : **la passion, la liberté, le partage, la proximité, la performance et l'engagement.**

Tous ont la même volonté de proposer aux clients les produits les plus sains, les plus gustatifs, les plus utiles et les plus beaux : **les meilleurs produits du marché.** Sans compromis. Ces valeurs communes donnent un sens authentique à la mission de GRAINES VOLTZ : « Contribuer à nourrir et à embellir le monde durablement ».

C'est pour cela que GRAINES VOLTZ est une entreprise unique en son genre, forte, fière de sa différence et reconnue comme telle en Europe.

Cet engagement pour un monde meilleur est confirmé sur le long terme par l'arrivée de la seconde génération de la famille VOLTZ qui intègre aujourd'hui l'entreprise. Elle constitue la garantie que GRAINES VOLTZ est bien une entreprise familiale qui compte perdurer. En choisissant GRAINES VOLTZ, les clients n'achètent pas seulement des graines et des plants, ils se reconnaissent également dans des valeurs qui sont les leurs.

Les principes sur lesquels repose notre Groupe, notamment notre attachement à la diversité variétale et aux circuits courts, longtemps anticipateurs, s'avèrent aujourd'hui parfaitement en phase avec l'évolution de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les attentes d'une part croissante de la société, préoccupée par les bouleversements climatiques.

L'actualité nous démontre chaque jour la pertinence de notre positionnement. La tendance est très clairement au rapprochement entre les lieux de production et les lieux de consommation, et il y a par ailleurs une demande croissante pour le végétal, qu'elle soit pour une alimentation plus saine et plus goûteuse ou pour le verdissement du cadre de vie. Il n'y a quasiment plus aucun projet architectural aujourd'hui sans une partie végétale. GRAINES VOLTZ est idéalement positionné pour répondre à ces demandes. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons fait l'acquisition, en février 2022, de la société André Briant Jeunes Plants (ABJP), première pépinière européenne sur le marché du jeune plant de pépinière, avec une production annuelle de plus de 10 millions de jeunes plants.

Dans notre volonté d'accompagner l'essor des circuits courts, nous avons aussi développé une gamme de produits spécifiquement destinés aux productions réalisées en intérieur, communément appelées le Vertical Farming.

À travers cette Déclaration de Performance Extra-Financière nous souhaitons, en toute sincérité, démontrer comment nous avons identifié les enjeux cruciaux de notre activité et mis en place des actions permettant de limiter notre impact. Nous sommes fiers du travail accompli, même s'il reste encore beaucoup à faire. Nos ambitions sont le reflet de notre engagement qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence.

Serge VOLTZ
Président et fondateur

2. La DPEF et les engagements RSE de GRAINES VOLTZ

La présente Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) est établie conformément au cadre réglementaire défini par les articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce. Sauf mention contraire, les données quantitatives font référence à l'exercice 2022/2023 du Groupe GRAINES VOLTZ et sont comparées le cas échéant avec celles de l'exercice 2021/2022. Les sociétés du Groupe et évolutions de périmètre sont détaillées en fin de rapport dans la note méthodologique. Comme l'année dernière, les informations publiées sont vérifiées par un organisme tiers indépendant.

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code du commerce et pour la première année, la DPEF 2023 comportera un bilan carbone scopes 1, 2 et 3 établi par une société indépendante.

La présente DPEF présente les orientations, les actions et les indicateurs clés de GRAINES VOLTZ en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Elle fait partie intégrante du Rapport de gestion et s'articule globalement de la manière suivante :

- Présentation du Groupe et de son modèle d'affaires
- Présentation de l'éthique
- Présentation des parties prenantes
- Présentation de la grille de matérialité
- Présentation des politiques et des indicateurs clefs de performance (KPI) associés
- Note méthodologique relative à la communication de données extra-financières de l'exercice clos le 30 septembre 2023
- Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales, sociétales et économiques.

GRAINES VOLTZ n'a pas pris d'engagements spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable et d'actions visant à la pratique d'activités physiques et sportives, ces thématiques ne constituant pas des enjeux significatifs au regard de la nature des activités de l'entreprise.

Le Groupe s'engage à respecter la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

- refus de l'esclavage et du travail forcé,
- refus du travail des enfants,
- bannissement du harcèlement moral ou physique,
- bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession (accord parité professionnelle femmes/hommes),
- respect des lois et des normes du secteur en matière de temps de travail,
- non-discrimination, égalité des chances.

En septembre 2015, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par 193 pays des Nations unies. Également appelé « Agenda 2030 », ce programme ambitionne de transformer la société en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste et inclusive vers un développement durable et global.



Le présent rapport a été établi après qu'une analyse des ODD a été réalisée pour le Groupe GRAINES VOLTZ.



3. Présentation de GRAINES VOLTZ



Présentation de GRAINES VOLTZ

Depuis sa création en 1985, le Groupe familial dirigé par son fondateur, Serge VOLTZ, a connu un fort développement et emploie près de 600 salariés dans l'année en 2023.

Avec ses 35 000 références, GRAINES VOLTZ propose une variété unique de produits distribués sur le marché européen. Cette grande diversité de l'offre explique le succès de l'entreprise auprès des professionnels des circuits courts.

GRAINES VOLTZ intervient en tant que grossiste auprès de ses plus de 25 000 clients, professionnels de l'horticulture, du maraîchage, de la pépinière et des collectivités.

Son atout principal, avoir toujours su cultiver sa différence :

- développer sa qualité d'écoute,
- renforcer ses capacités d'innovation,
- apporter les meilleures réponses aux attentes du marché, aux tendances émergentes et aux besoins croissants des consommateurs français et internationaux pour des végétaux de qualité à destination des circuits courts.

Le Groupe GRAINES VOLTZ s'est organisé autour de 2 activités :



VOLTZ
HORTICULTURE

SEMENCES ET JEUNES PLANTS POUR PROFESSIONNELS DE L'HORTICULTURE

VOLTZ Horticulture développe et commercialise en Europe, principalement en France, en Allemagne et en Italie, une large gamme de fleurs, légumes, aromatiques, petits fruits et pépinières destinée aux professionnels de l'horticulture et aux collectivités. Ces variétés sont spécifiquement sélectionnées pour le jardin du particulier et pour le fleurissement urbain.

PORTEFEUILLE DE VOLTZ HORTICULTURE :

Fleurs : des boutures, graines et plants pour les jardins/balcons/terrasses et le fleurissement des villes

Légumes/fruits : des graines et plants pour les patios et la pleine terre

Pépinière : des jeunes plants de pépinière

VOLTZ
MARAICHAGE

SEMENCES ET PLANTS POTAGERS POUR LES MARAÎCHERS

VOLTZ Maraîchage sélectionne, développe et distribue les meilleures variétés de légumes, d'aromatiques, de fines herbes. Ces produits sont destinés aux professionnels de la production de légumes. Les produits, biologiques et conventionnels, répondent à tous les modes de productions traditionnels ou émergents et à tous les circuits de commercialisation.

PORTEFEUILLE DE VOLTZ MARAÎCHAGE :

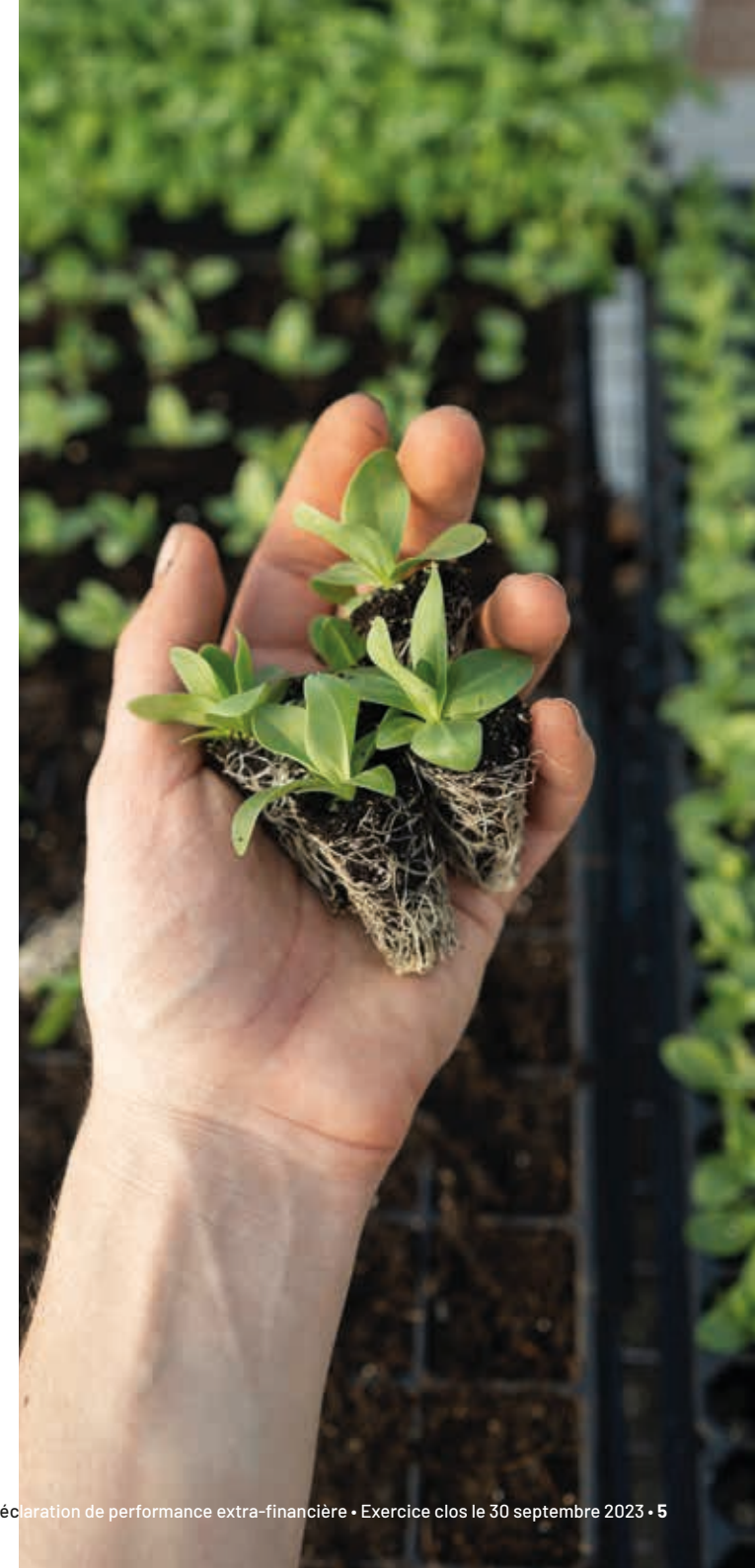
À destination de l'agriculture conventionnelle : des plants et des semences

À destination de l'agriculture biologique : des plants et des semences

Micro-pousses : une sélection de variétés de semences adaptées et disponibles toute l'année

À destination de l'Urban et du Vertical Farming : une gamme de semences rigoureusement sélectionnées

L'acquisition de la société André Briant Jeunes Plants en février 2022 a permis à GRAINES VOLTZ de devenir un des leaders des jeunes plants de pépinière en Europe et au Royaume-Uni et de s'imposer comme un acteur de référence.



Points forts de GRAINES VOLTZ

► UNE STRATÉGIE GAGNANTE

Dès sa création, GRAINES VOLTZ a connu une forte croissance grâce à sa capacité d'écoute du marché et des besoins clients, mais aussi en s'appuyant sur de fortes convictions :

- innover dans les variétés proposées,
- concevoir des stratégies commerciales adaptées,
- déployer des circuits logistiques optimisés,
- enfin, adopter une démarche qualité exigeante.

► UNE INNOVATION VARIÉTALE MONDIALISÉE

Les équipes de R & D, agronomes pour la plupart, ou nos fournisseurs partenaires établissent des protocoles précis afin d'identifier les problématiques des clients ou des consommateurs : de l'obtention de résistances naturelles des plantes à des maladies jusqu'à l'amélioration du goût et des qualités organoleptiques. Ils mettent ensuite en place des essais rigoureux plusieurs fois par an, tant dans les stations de recherche que chez les clients et partenaires. Ils identifient puis sélectionnent de nouvelles variétés innovantes qui seront mises en gamme à l'issue de nombreuses années d'expérimentations.

► UNE FORCE COMMERCIALE DÉDIÉE

GRAINES VOLTZ a fait le choix d'un modèle unique de forces commerciales intégrées à travers plus de 100 technico-commerciaux pour conseiller les clients en maraîchage, en horticulture et en pépinière.

Une équipe commerciale proche et disponible a été formée pour apporter le meilleur conseil technique et une gestion efficace des commandes.

► UNE LOGISTIQUE OPTIMISÉE

La maîtrise de la logistique est une priorité pour GRAINES VOLTZ, afin de respecter les plannings de ses clients.

Pour le transport de plants, GRAINES VOLTZ a donc mis en place un service de transport intégré, des plateformes de préparation de commandes implantées au cœur des bassins de production français et des camions dédiés. L'entreprise recourt à l'utilisation généralisée de plaques consignées.

Pour les livraisons de semences, référencées dans les catalogues fleurs et légumes, le délai d'expédition est généralement de 24 heures et n'excède pas 48 heures.

De la production à la livraison, la chaîne logistique garantit un service optimal en Europe, assurant la livraison de plus de 35 000 références dans ce modèle unique de distribution.

► UNE DÉMARCHE QUALITÉ PRIVILÉGIÉE

GRAINES VOLTZ a sélectionné les meilleurs obtenteurs mondiaux afin de pouvoir enrichir son offre avec les meilleures variétés de chaque espèce. Ses experts réalisent un contrôle rigoureux de chaque lot de graines aussi bien pour leur faculté germinative, l'homogénéité des levées ou la pureté variétale. L'entreprise veille également à la qualité et à la quantité de chaque commande de jeunes plants.

L'entreprise a choisi de mettre en place une démarche respectueuse de l'environnement dans chacune de ses procédures, de la logistique à l'offre produits.

► UNE ENTREPRISE AUDACIEUSE

GRAINES VOLTZ sait faire preuve de souplesse pour se réinventer, faire évoluer son offre, sa stratégie, changer de cible. Toujours en mouvement, l'entreprise ne manque pas une occasion pour tester une hypothèse, explorer une nouvelle piste, challenger l'existant. Elle ne se fixe aucune limite, son succès résulte en grande partie de son audace.

Cette flexibilité lui confère une capacité d'adaptation et une rapidité d'action sans égale. C'est ainsi qu'elle peut, en peu de temps, saisir une opportunité, lancer une nouvelle offre et en récupérer les premiers rapidement.

KPI de GRAINES VOLTZ

Intégrés dans le processus d'amélioration continu, les indicateurs clés de performance présentés dans le modèle d'affaires ci-après sont des outils essentiels pour mener et évaluer une politique RSE efficiente. Inclus dans le tableau de bord d'indicateurs extra-financiers, ils sont suivis de manière régulière.

GRAINES VOLTZ a réalisé, au cours de cet exercice 2022-2023, son premier bilan carbone complet.

Modèle d'affaires de GRAINES VOLTZ (données à fin septembre 2023)

UN GROUPE FAMILIAL COTÉ,
ENGAGÉ DANS LA BIODIVERSITÉ

Acteur de référence des semences
et des jeunes plants de fleurs,
de légumes et de pépinières en Europe

Vision responsable
de long terme

Logique de croissance
durable

Acteur de consolidation
du marché européen

NOS RESSOURCES

Des femmes et des hommes engagés

Société cotée
en Bourse
depuis 1999

58 %
famille Voltz

100 % des
salariés ont signé
la charte éthique

587
salariés



Cyber sécurité :
charte
informatique,
tests
d'hameçonnage...
Administrateurs
impliqués

Une proximité au service des clients

33 sites
8 centres logistiques
plantes et semences



73 personnes
dédiées
à la logistique

Un modèle financier performant

72 M€
de capitaux
propres



48 M€
d'endettement global net
dont 21 M€
d'endettement à LT

Une recherche constante

+90 %
de variétés issues
de la sélection
du Groupe

3,5 M€
de crédit impôt
recherche



Portefeuille
de marques
reconnues

Des consommations maîtrisées

18 364 MWh
d'énergie consommés



280 058 m³
d'eau consommés

La prise en compte des parties prenantes

Présent dans
78 pays



+ 500
fournisseurs
français et
étrangers

Nombreux
partenariats
scientifiques,
industriels et
commerciaux

Dialogue
permanent
avec les parties
prenantes

NOS PRINCIPAUX DÉFIS

Transformation des besoins alimentaires et la volonté d'une nourriture plus saine
Amélioration du cadre de vie, aménagement de l'espace et verdissement des collectivités
Nouvelles attentes de consommation : qualité, diversité et production en circuit court
Changements climatiques et préservation des ressources naturelles
Transformation digitale

RSE = ADN de GRAINES VOLTZ

Participer au développement de l'agriculture
Favoriser l'entraide et la coopération des équipes



R&D
Analyser les besoins
Gérer la diversité
des variétés



ACHETER
Sourcer de nouvelles
semences et plants
de haute qualité
professionnelle



PRODUIRE
Mettre en production
des variétés
rigoureusement
sélectionnées
et testées



DISTRIBUER
Optimiser les
conditionnements
et la logistique
des plants

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Des savoir-faire à haute valeur ajoutée

89 %
de salariés
en CDI

2 247 heures
de formation/103 K€
de budget formation,
soit 2,3 %

172 salariés
formés



Une stratégie de leadership

133 M€
de chiffre
d'affaires, en
progression
de 0,6 %

2,4 M€
de résultat
opérationnel
courant



Forte présence
en France
et en Allemagne

662 tonnes
de semences
produites

Des relais de croissance

35 000
références
destinées aux
maraîchers de
circuit court, aux
horticulteurs et
aux collectivités

Portefeuille
de génétiques
propriétaires
(obteneur) et
technologie
in vitro



Positions fortes
en vertical
farming

Nouvelles
variétés lancées
(patates douces,
choux Fioretto®
Fl...)

Un engagement environnemental

79 MWh
d'énergie
produites

Préservation
de la diversité
génétique
Biodiversité
- certificats :
Ecocert,
GlobalGAP,
Plantes bleues
haute valeur
environnementale,
MPS-ABC
version15

Généralisation
progressive
des plaques
de production
CoolGrey 100 %
recyclables

Réduction
de l'empreinte
carbone



Une empreinte de plus en plus européenne

Choix
stratégiques
guidés par
les besoins
de nos clients

+ 25 000
clients
professionnels
(maraîchers,
horticulteurs
et collectivités)

Participation à
l'amélioration
de la santé et de
la sécurité des
consommateurs

Politique d'achats
responsables







4. Gouvernance opérationnelle et éthique



Implication du Conseil d'administration dans la stratégie de développement durable

La RSE étant au cœur de la stratégie du Groupe, ses enjeux et les politiques associées sont définies et revues chaque année par le Conseil d'administration.

En date du 16 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par MiddleNext, qui peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Comité de pilotage, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Gouvernance opérationnelle

Le Comité de pilotage du Groupe GRAINES VOLTZ a pour mission de mettre en œuvre la stratégie du Groupe. Pour ce faire, il se réunit tous les 2 mois, à raison de 2 jours de séminaire.

Le siège social de GRAINES VOLTZ est basé à Colmar, région Grand Est, au nord-est de la France, à proximité de l'Allemagne. Le Président-directeur général et Fondateur est Serge VOLTZ. Le Comité de pilotage est composé de 7 membres.

Éthique – lutte contre la corruption



Le Groupe a défini, en 2021, la Charte éthique du Groupe, entrée en vigueur le 3 juillet 2021 et le Code anti-corruption, entré en vigueur le 29 août 2021. Ils s'appliquent à l'ensemble des sociétés du Groupe, donc à l'ensemble des salariés, signataires des 2 documents. La Charte

éthique et le Code anti-corruption sont disponibles sur le site internet du Groupe.

- La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société GRAINES VOLTZ et l'ensemble de ses filiales adhèrent. L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales du Groupe dans la conduite des affaires. La Charte éthique s'applique à tous les collaborateurs du Groupe (mandataires sociaux, directeurs, cadres, employés...) ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles le Groupe est associé. Les principes définis dans cette Charte incitent GRAINES VOLTZ à conduire les affaires et à accomplir le travail de manière à maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.
- Le Code anti-corruption a été formalisé et déployé au sein du Groupe dans le cadre des exigences de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation qui imposent aux entreprises d'une certaine taille l'adoption d'un Code de conduite anti-corruption intégré à leur Règlement intérieur. Ce fut l'occasion pour la société GRAINES VOLTZ de formaliser des règles appliquées depuis des années dans la conduite de ses affaires et de contribuer à renforcer la bonne réputation du Groupe, tout d'abord en France puis à l'étranger.

Conscient des enjeux et de ses responsabilités, ce Code est un moyen pour le Groupe GRAINES VOLTZ de réaffirmer ses engagements en la matière et de contribuer à son développement pérenne. Ce Code a également pour objectif d'être un appui et un guide pour tous les salariés de GRAINES VOLTZ dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien, lorsqu'ils se trouveraient confrontés à une interrogation sur le plan éthique ou une situation leur paraissant présenter un risque de vulnérabilité en matière de lutte contre la corruption. Ce Code a une valeur juridique contraignante pour les salariés du Groupe GRAINES VOLTZ. Il ne prétend pas être exhaustif et n'a pas vocation à couvrir toutes les situations auxquelles les collaborateurs pourraient être confrontés. Il expose les règles qui doivent gouverner leurs décisions. À ce titre, les membres des organes de gouvernance du Groupe (Comité de pilotage, Conseil d'administration...) doivent être exemplaires et promouvoir une conduite éthique des affaires dans le respect des dispositions du présent Code. L'encadrement veille à ce que ces principes de conduite soient appliqués au sein de leurs équipes et doit être à l'écoute des préoccupations de ses collaborateurs.

- Le Groupe s'engage à lutter contre l'évasion fiscale et s'efforce de respecter les règles fiscales locales et internationales dans les transactions internes et externes de ses filiales.





Cybersécurité

Une Charte informatique est signée par tous les salariés de l'entreprise.

Cette charte a pour objet d'exposer les principales règles et précautions que les salariés doivent respecter et mettre en œuvre, et concerne les règles de sécurité, le respect de la loi informatique et libertés, le respect de la propriété intellectuelle, ainsi que les règles d'utilisation des services internet et messagerie.

► GRAINES VOLTZ ET LA RGPD

Il existe une politique de protection des données qui est gérée par une équipe de quatre personnes, l'une d'entre elles faisant partie du Comité de pilotage de l'entreprise.

Cette équipe a pour mission de vérifier que la société respecte la RGPD, tant au niveau des salariés qu'au niveau des fournisseurs, et s'assure que les données soient sécurisées.

Toutes les données personnelles, récupérées dans le cadre de l'activité, sont stockées de manière sécurisée pour une période limitée et utilisées uniquement dans le cadre du motif expressément cité lors de la captation de données. Toute utilisation des données stockées en base doit faire l'objet d'une demande explicitée auprès de l'équipe.

Par ailleurs, toutes les personnes le souhaitant peuvent, à tout moment, demander par voie postale à accéder, modifier et faire supprimer leurs données personnelles du système d'information.

► GRAINES VOLTZ ET LA SÉCURISATION DES DONNÉES

Une société externe accompagne le Groupe pour s'assurer de l'efficacité du système de protection. À ce titre, elle réalise plusieurs actions régulièrement :

- Des tests d'hameçonnage, suivis d'un rapport détaillé et d'une action de sensibilisation auprès de ses salariés.
- Des audits sous forme de test de pénétration par l'extérieur et par l'intérieur de l'ensemble de ses systèmes, suivis d'un rapport détaillé et de plans d'actions à mettre en œuvre. Des audits similaires sont effectués sur les sites internet de GRAINES VOLTZ.

En outre, le Groupe a mis en place un système d'alerte en cas d'extraction régulière et conséquente de données.

Tous les logiciels extérieurs utilisés sont étudiés avec soin afin de vérifier qu'ils respectent, dans la mesure du possible, les règles du Groupe.



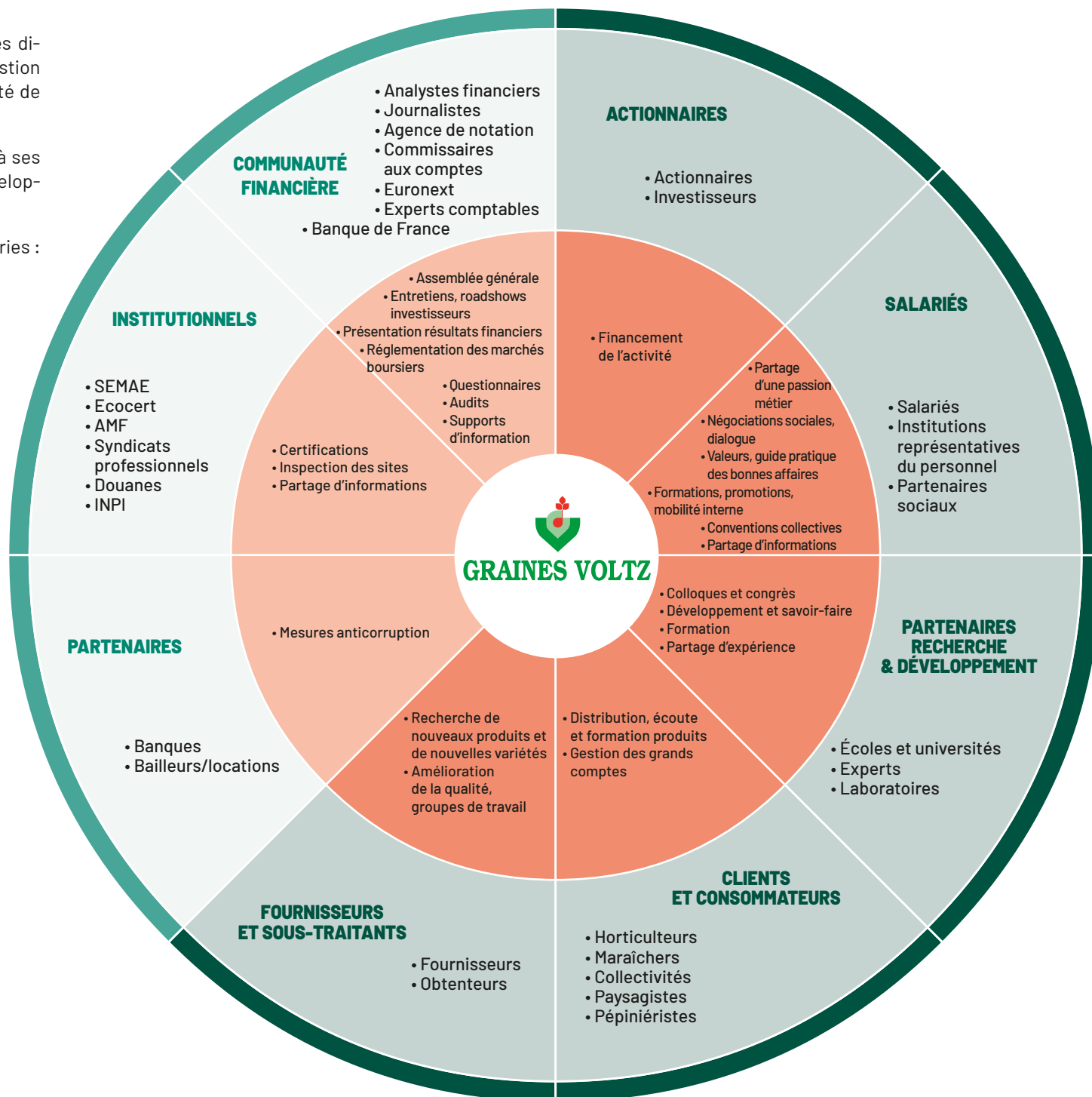
5. Cartographie des parties prenantes

Le contexte géopolitique actuel et les tensions sur les divers approvisionnements démontrent combien la gestion des parties prenantes est clef pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Le Groupe a toujours porté une attention particulière à ses parties prenantes, sans lesquelles il n'aurait pu se développer et innover.

GRAINE VOLTZ les a identifiées et classées en 2 catégories :

- Les parties prenantes stratégiques.
- Les parties prenantes importantes pour le Groupe.



■ Partenaires stratégiques
■ Partenaires importants



6. Analyse des risques



Comme toutes les entreprises, le Groupe GRAINES VOLTZ est exposé, dans le cadre de son activité, à un ensemble de risques. Dans cette section, le Groupe n'aborde que les risques liés aux piliers social, environnemental et sociétal au sens de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Les risques et incertitudes liés à la vie de l'entreprise sont traités dans le Rapport de gestion.

Pour structurer le pilotage de ces risques, le Groupe utilise son processus de cartographie des risques dont les différentes étapes s'articulent comme suit :

- identification des risques,
- évaluation des risques,
- mise en place de plans d'actions.

L'analyse ci-après présente la cartographie des risques nets tels qu'identifiés au terme de la mise en œuvre de la méthodologie décrite ci-avant.

Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe

Le développement du Groupe GRAINES VOLTZ et la création de valeur ne peuvent s'effectuer sans une certaine prise de risque. L'enjeu pour le Groupe est d'établir un dispositif de gestion des risques lui permettant de les identifier et de les maîtriser afin d'assurer sa pérennité.

Dans le cadre de l'actualisation annuelle de sa cartographie des risques stratégiques, le Groupe effectuera en 2023 une revue de ses principaux risques et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs du Groupe pouvant induire l'émergence de nouveaux types de risques non identifiés dans la cartographie précédente. Ce pilotage dynamique est au cœur de la gestion des risques. Néanmoins, malgré l'efficacité de son système de pilotage, il est possible que certains risques, non identifiés à ce jour, puissent impacter les résultats du Groupe, son image ou le cours de son action.

► RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE, À LA CROISSANCE ET AU DÉVELOPPEMENT

■ Risques liés au processus d'innovation

Nature du risque

GRAINES VOLTZ dispose actuellement d'un portefeuille de projets à différents stades de développement en vue d'équilibrer son développement et d'optimiser sa présence commerciale. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il s'écoule de nombreuses années, jusqu'à 10 ans selon le type de produits développés. Durant cette période et à tout moment, de nombreux aléas peuvent impacter le développement générant soit un retard, soit des coûts de développement supérieurs aux estimations, voire un arrêt du projet.

La manifestation de tels risques peut impacter défavorablement l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ s'appuie sur son organisation qui assure une cohésion interne et la création de synergies entre la totalité des activités de R & D. Un Comité valide et sélectionne tous les projets en développement selon les données techniques, la probabilité de succès et les perspectives marketing et commerciales.

Le Groupe effectue également une veille permanente de la réglementation et des analyses concurrentielles afin d'anticiper les évolutions. GRAINES VOLTZ est en permanence à l'écoute de ses clients et de ses marchés cibles afin d'anticiper l'évolution des besoins en termes de nouvelles variétés et afin de repositionner les axes de recherche et d'innovation pour toujours apporter des réponses adaptées aux besoins.

GRAINES VOLTZ dispose par ailleurs d'équipes de techniciens et de commerciaux qui sont au plus proche du terrain. Cette stratégie d'approche directe du marché permet au Groupe de percevoir très en amont les évolutions futures du marché. Une communication agile et efficace entre les commerciaux et les chercheurs au travers, entre autres, des équipes marketing et développement permet une adaptation de l'effort, de la réactivité et des orientations de recherche permettant une activité de breeding performante économiquement sans risque d'impact négatif sur la santé financière de l'entreprise. Une mise en test très en amont du processus de finalisation de nouvelles variétés permet aussi d'avoir une recherche efficace agronomiquement et financièrement.

■ Risques liés au déclin subi par le marché des semences florales et potagères

Nature du risque

Dans un contexte de crise sanitaire et globale (Covid-19, conflit russo-ukrainien, inflation...), l'entreprise peut être exposée à une perte d'activité liée à une méfiance de ses clients professionnels. Les tensions inflationnistes sur les prix des matières premières et de l'énergie, les hausses des charges qui touchent le monde agricole ces derniers mois ont entraîné, chez de nombreux clients professionnels, une baisse de confiance avec pour effet des décalages ou des reports de commande.

Des baisses de mise en production ont également été enregistrées du fait du manque de visibilité allant du débouché à la maturité de la production, les engagements d'achats de production à terme n'étant plus garantis par la distribution spécialisée. Cette dernière est devenue aussi plus prudente sur ses engagements de commande, du fait de la répercussion à la hausse des prix et des arbitrages du pouvoir d'achat des consommateurs.

Tous ces facteurs ont par conséquent impacté à la baisse l'activité du Groupe en horticulture comme en maraîchage.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ est en veille constante via :

- Le Comité horticulture, composé de 22 personnes. Il évolue de manière régulière pour s'adapter au marché, en analysant/anticipant les besoins des clients, en faisant évoluer les gammes et en allant chercher de nouvelles typologies de clients. C'est ainsi que le Groupe a fait évoluer son offre : la vente et la distribution de semences de fleurs dans les années 90, puis la vente de plants, de boutures et maintenant la vente de semences potagères pour le Home Garden avec pour objectif d'améliorer les variétés pour qu'elles soient plus résistantes aux maladies, aux évolutions climatiques...
- Le Comité maraîchage, composé de 15 personnes. Les risques sont mesurés grâce à la diversité de ses fournisseurs ainsi qu'à la recherche permanente de variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques.

Le Groupe a également diversifié la typologie de ses clients en passant des maraîchers aux horticulteurs, aux collectivités locales et maintenant aux pépiniéristes.

► RISQUES INDUSTRIELS

■ Risques liés à un accident majeur et à un arrêt durable de la production d'une gamme/variété clé

Nature du risque

GRAINES VOLTZ et plus particulièrement ses sites de production sont naturellement exposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les incendies. Le Groupe est également exposé au risque d'un arrêt durable de la production d'une gamme ou d'une variété clé entraînant un impact significatif sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

Gestion du risque

Des polices d'assurance permettent de se couvrir et ainsi de limiter l'exposition à une perte financière pour l'entreprise.

Le Groupe développe et multiplie les espèces travaillées pour éviter d'être dépendant d'une gamme ou d'une variété clé. Avec plusieurs milliers de références en maraîchage, GRAINES VOLTZ dispose de produits de remplacement sur des gammes diversifiées. Pour l'activité horticulture, GRAINES VOLTZ dispose également de plusieurs milliers de références permettant d'avoir 3 ou 4 produits similaires, voire interchangeables.

■ Risques liés à la perte d'un fournisseur majeur ou d'un sous-traitant stratégique

Nature du risque

L'activité de GRAINES VOLTZ nécessite le recours à des tiers, soit dans l'approvisionnement, soit dans le processus de production des semences, via notamment des laboratoires de contrôle qualité.

Gestion du risque

Le Groupe travaille avec plus de 500 fournisseurs dont plusieurs pour une même espèce, lui permettant de réduire ce risque. Le plus gros fournisseur du Groupe ne dépasse pas 10 % de l'activité globale.

De par son large portefeuille produits et les mesures prises pour réduire le risque encouru par la perte d'un fournisseur majeur, ce risque ne pourra pas freiner durablement GRAINES VOLTZ dans l'atteinte de ses objectifs.

► RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

■ Risques liés aux changements climatiques

Nature du risque

GRAINES VOLTZ peut être impacté par la baisse des rendements du fait de l'augmentation des températures et de sécheresse et ainsi avoir des répercussions sur son activité.

Dans un contexte économique et des conditions météorologiques perturbés, GRAINES VOLTZ a dû faire face à la prudence de ses clients, producteurs eux-mêmes soumis à un épisode inhabituel de sécheresse, notamment en février 2023.

En plus des difficultés engendrées par des coûts d'énergie élevés, les producteurs, déjà très prudents pour les mises en production, sont sous l'influence des informations concernant les conséquences de la sécheresse précoce.

Au cours du mois de février, l'Europe et en particulier la France ont connu un épisode de sécheresse totalement

inhabituel. Météo France indique en effet qu'il n'a pas plu pendant 27 jours consécutifs, une situation hivernale jamais rencontrée en France depuis le début des enregistrements en 1959, faisant ainsi du mois de février 2023 l'un des mois de février les plus secs depuis 60 ans. Face à cette situation, le gouvernement a été conduit à prendre début mars des mesures de restriction de l'utilisation de l'eau dans un certain nombre de départements, affectant ainsi encore un peu plus l'indice de confiance des professionnels producteurs.

Au regard de cette situation exceptionnelle, le Groupe constate une baisse subite du carnet de commandes et des livraisons sur les mois de février, mars et avril, qui représentent à eux seuls plus de 50 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Gestion du risque

Le Groupe est en veille permanente pour trouver des solutions aux évolutions climatiques, notamment pour adapter les semences aussi bien à la sécheresse qu'aux précipitations. GRAINES VOLTZ travaille depuis plus de 10 ans sur ces sujets et est très innovant. Il a développé des gammes de graminées, de succulentes... adaptées aux changements climatiques afin de répondre à la demande de ses clients professionnels.

En raison notamment du changement climatique, les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de livrer les quantités attendues par GRAINES VOLTZ. Pour éviter tout risque de rupture d'approvisionnement ou d'approvisionnement de moindre qualité, le Groupe a revu sa politique de stock de sécurité.

Plusieurs niveaux de risques ont été définis et les niveaux de stocks sont constitués en conséquence.

De plus, GRAINES VOLTZ est à la recherche constante de nouvelles variétés auprès des fournisseurs et des obtenteurs pour ensuite réaliser des tests grandeur nature sur ses terres. Les changements climatiques sont moins un risque qu'une opportunité pour le Groupe, avec pour exemple l'attrait de plus en plus important des villes végétalisées, qui sont plus fraîches en été ou le recours aux végétaux pour la fabrication d'énergie biomasse.

► RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ET À LA FIABILITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

■ Risques liés à la fiabilité des systèmes d'information

Nature du risque

Les processus du Groupe reposent en partie sur des systèmes d'information très intégrés et interdépendants les uns des autres. Une défaillance de ces systèmes ou l'intrusion d'une personne mal intentionnée auraient des conséquences très dommageables sur l'activité de GRAINES VOLTZ.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ a pris en compte ces risques et les gère de la manière suivante :

- Charte informatique acceptée et signée par tous les salariés de l'entreprise. Cette charte a pour objet d'exposer les principales règles et précautions que les salariés doivent respecter et mettre en œuvre, et concerne les règles de sécurité, le respect de la loi Informatique et Libertés, le respect de la propriété intellectuelle, ainsi que les règles d'utilisation des services internet et messagerie.
- Système d'antivirus remis à jour régulièrement afin d'éviter des failles dans le système.
- Utilisation du système de surveillance Darktrace pour détecter des attaques et des menaces internes.
- Sauvegarde journalière multiple des données en local et répliquée en temps réel des données sur un autre site.
- Plan de reprise d'activité établissant toutes les mesures à appliquer pour la récupération des données, des applications, etc. en cas d'incident.
- Contrat d'assurance visant au dédommagement de la perte d'exploitation et des frais engendrés en cas d'intrusion/corruption.
- Accompagnement par une société de services pour répondre aux besoins divers que peut rencontrer l'entreprise : conseils, développement, mise à disposition de personnel...





► RISQUE DE DISPARITION TRAGIQUE DU DIRIGEANT ET ACTIONNAIRE DE L'ENTREPRISE

Nature du risque

Le Groupe GRAINES VOLTZ est majoritairement détenu par la famille VOLTZ dont l'un des membres, en la personne de Serge VOLTZ, est le Président-directeur général du Groupe. Serge VOLTZ est le fondateur du Groupe éponyme et incarne les valeurs du Groupe sur lesquelles s'est structurée et développée l'entreprise au fil des années et qui guident les actions et principales décisions tout en fédérant les équipes au niveau international. Cette culture familiale est évidemment très présente. La disparition soudaine de son dirigeant pourrait être de nature à modifier la culture établie et pourrait impacter sa gouvernance.

Gestion du risque

Conscient de cette forte culture familiale qui a imprégné le Groupe au fil des années, un plan de succession a été mis en place en cas de disparition subite de l'actionnaire dirigeant actuel. De plus, le Groupe et les actionnaires ont toute confiance dans le système de gouvernance actuel du Groupe et les organes de décision support au pilotage du Groupe.

Cette gouvernance équilibrée permet au Groupe d'avoir confiance dans son développement et sa pérennité, même en cas de disparition tragique du dirigeant actionnaire.

► RISQUES LIÉS À UNE PANDÉMIE

Nature du risque

GRAINES VOLTZ est un acteur économique dont la chaîne de valeur s'inscrit dans un champ d'activité mondial. La recherche de fournisseurs de semences est réalisée en grande partie dans le monde entier ; la mise en culture des produits est réalisée en Europe ; la commercialisation est, quant à elle, réalisée dans 78 pays.

L'émergence d'une crise sanitaire majeure et mondiale pourrait avoir un impact non négligeable sur le fonctionnement de GRAINES VOLTZ et avoir des conséquences négatives sur sa rentabilité et sur sa situation de trésorerie.

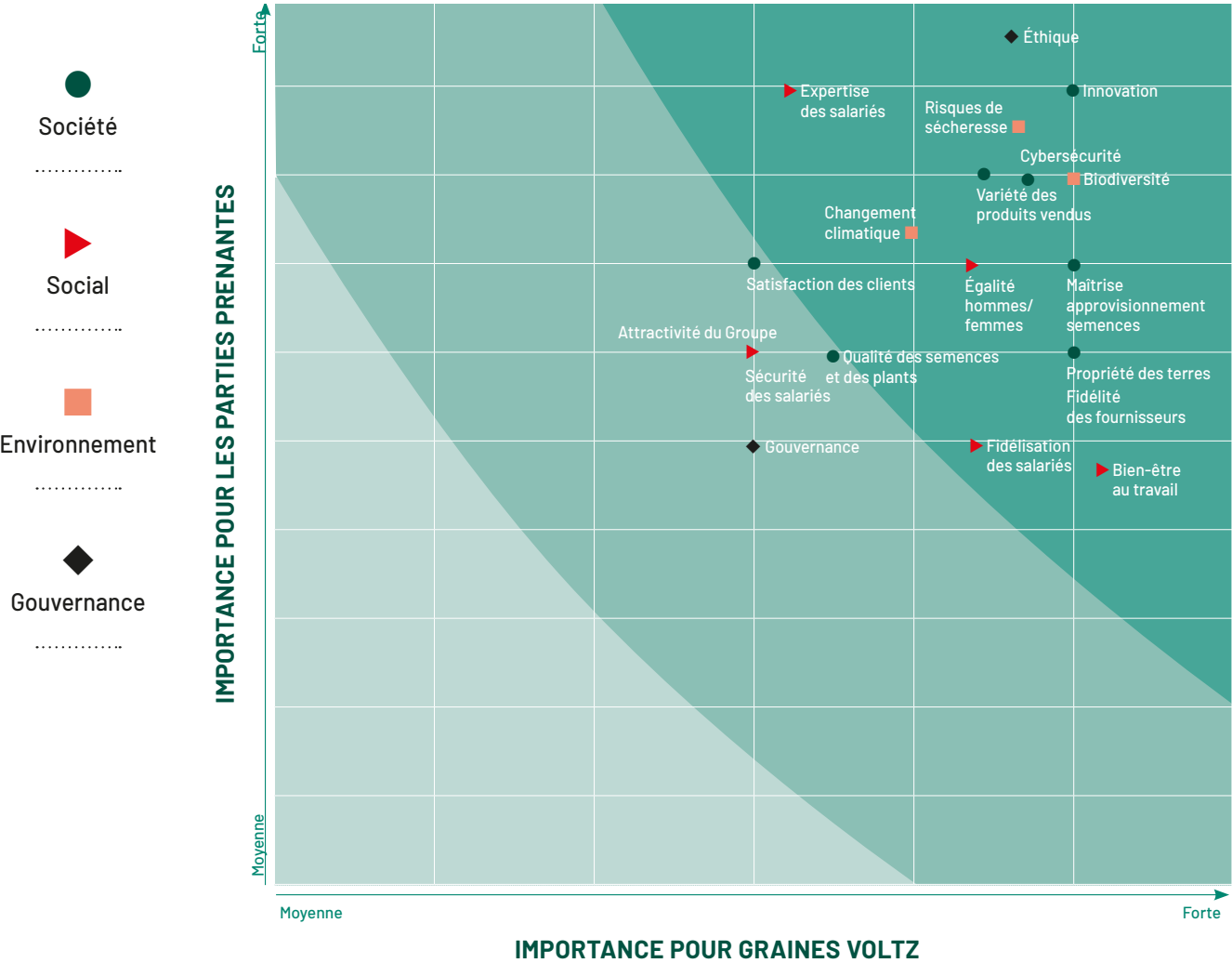
Gestion du risque

GRAINES VOLTZ a mis en place un dispositif de gestion de crise qui permet de prendre les mesures d'urgence nécessaires. Une cellule de crise est mise en place avec une équipe composée : chef des ventes, chef produit/service client/service achat/logistique, ayant pour objectif de continuer à satisfaire les clients du Groupe tout en respectant un cadre pour ses collaborateurs. Ces cellules de crise ont d'ailleurs été activées pendant la crise sanitaire de la Covid-19, ce qui a permis de tirer des enseignements et d'améliorer les processus internes.



7. Matrice de matérialité de GRAINES VOLTZ

La grille de matérialité est construite en interne sur le fondement de l'expertise métier, de la connaissance des attentes et des exigences des parties prenantes du Groupe. Elle est revue chaque année.



La stratégie et la politique de GRAINES VOLTZ sont construites principalement pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

La grille de matérialité montre que le Groupe GRAINES VOLTZ contribue principalement aux Objectifs de développement durable (ODD) suivants :

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	Garantir un cadre de travail sain à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi que développer et promouvoir des conditions de travail décentes.
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 		Embaucher, former et développer les collaborateurs de GRAINES VOLTZ en mettant l'accent sur la promotion interne.
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	Garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 		Innover en recherchant, développant et mettant sur le marché des nouveaux produits, de nouvelles variétés, qu'ils soient disruptifs ou incrémentaux et développer les compétences associées.
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 		Intégrer les enjeux développement durable dans l'industrialisation et la distribution des produits GRAINES VOLTZ.
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 		Maîtriser l'empreinte carbone de GRAINES VOLTZ
15 VIE TERRESTRE 		Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 		Développer et promouvoir des pratiques éthiques des affaires.





8. L'amélioration continue au cœur d'une production intégrée



GRAINES VOLTZ réalise d'importants travaux de recherche sur de nombreux programmes de sélection de légumes et de fleurs, notamment sur les variétés historiques de HILD SAMEN, société allemande acquise en mai 2020. Le Groupe investit tous les ans dans des moyens humains importants et du matériel dédié à l'expérimentation, la recherche et l'innovation (serres, tunnels, chambres de culture, matériel de laboratoire, etc.).

Le Groupe réalise également de nombreux programmes de recherche en partenariat avec des fournisseurs à travers le monde. Les programmes de sélection sont pilotés depuis la France, et les variétés sont jugées dans de nombreuses stations de recherche en Europe et à l'international.

L'amélioration continue chez GRAINES VOLTZ tourne autour de trois axes

1. Une stratégie de diversification des produits (qualité gustative, couleurs, résistances climatiques et maladies...)

La recherche constante de nouvelles variétés ou de variétés à plus forte valeur ajoutée à travers le monde, pour permettre de répondre aux attentes des consommateurs et d'anticiper celles de demain, a toujours été le pilier central du développement de GRAINES VOLTZ.

Ainsi, GRAINES VOLTZ a acclimaté en 2016 quatre variétés de patates douces disponibles en jeunes plants bio à partir de pieds mères sains cultivés en France. À la suite d'un processus rigoureux et d'une série de validations, ces produits ont fait leur entrée en gamme auprès des professionnels et des consommateurs.

GRAINES VOLTZ est aujourd'hui l'ambassadeur de génétiques inédites en Europe comme l'impatiens Sunpatiens, une plante d'ombre issue d'un croisement avec une espèce indonésienne qui peut désormais croître en plein soleil. La société a démocratisé l'accès du grand public à des variétés rares pour s'imposer progressivement comme le distributeur de jeunes plants sur le continent auprès des horticulteurs.

2. Des semences pour une agriculture saine et biologique

Convaincu que l'agriculture de demain passera par une alimentation plus saine, plus respectueuse de l'environnement et des Hommes, le Groupe propose depuis 1998 une gamme de semences de légumes biologiques. **Le défi : proposer aux maraîchers en production biologique une diversité variétale aussi large qu'en conventionnel, avec le même niveau d'exigence qualitative et la même sécurité d'approvisionnement.**

3. Des produits adaptés pour les nouveaux modes de production, notamment pour l'Agriculture urbaine et le Vertical Farming

L'AGRICULTURE URBAINE

GRAINES VOLTZ, conscient des spécificités des agriculteurs urbains qui développent des projets maraîchers sur des toits, dans des bacs ou sur des planches de culture, propose aujourd'hui une sélection de semences et de plants prenant en compte ces besoins particuliers. Cette offre se veut adaptée aux ambitions agronomiques, en premier le goût et la diversité, mais aussi le port de la plante et sa capacité à pousser dans des petits espaces.

LE VERTICAL FARMING

GRAINES VOLTZ, fort de sa qualité d'obteneur de génétiques, a développé une gamme de variétés d'herbes aromatiques sélectionnées pour les fermes verticales. Cette sélection a été faite en étroite collaboration avec des acteurs majeurs du secteur du Vertical Farming et les critères qualité des lots de semences ont été redéfinis pour répondre aux besoins particuliers de la culture Indoor : un taux de germination précis, un nettoyage rigoureux, une pureté spécifique très haute et aussi et surtout des semences disponibles toute l'année.



Les travaux de recherche

CRÉATION DE NOUVELLES VARIÉTÉS

De manière générale, le travail de recherche et développement est articulé autour de la création variétale et l'expérimentation. À l'écoute des tendances émergentes, GRAINES VOLTZ sélectionne les semences qui correspondent le mieux aux nouvelles contraintes agro-climatiques, réglementaires et environnementales, et assurent à ses clients la production de légumes en adéquation avec le marché et les attentes de la filière. Il travaille de manière très étroite avec des sélectionneurs au niveau mondial afin d'introduire de nouveaux caractères d'intérêt, puis de sélectionner les individus les plus intéressants sur des critères génétiques et phénotypiques. Il expérimente les variétés sélectionnées sur des parcelles dédiées, afin d'étudier leurs comportements en conditions réelles (résistance aux pathogènes, rendements, aspect visuel, tenue à la conservation, au froid et/ou à la chaleur, etc.). Pour cela, il réalise de manière régulière des analyses auprès de prestataires publics comme le GEVES (Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences).

La sélection variétale est un processus particulièrement long, nécessitant de 5 à 20 ans de recherche selon l'espèce considérée. Ces recherches sont axées sur les espèces pour lesquelles GRAINES VOLTZ est devenu un spécialiste incontesté :

- des basilics aux qualités organoleptiques améliorées et résistants à des maladies spécifiques (fusarium, mildiou...),
- des persils plats et frisés aux couleurs foncées, aux feuilles uniformes et résistants aux maladies,
- des ciboulettes au port érigé et aux tiges robustes, adaptées à différentes conditions de stockage,
- des haricots rames adaptés à toutes les zones géographiques de culture,
- des radis adaptés à toutes les conditions de culture, aux formes et couleurs homogènes et stables,
- mais aussi des aneths, des coriandres, des thyms, etc.

Ainsi, chaque année, plusieurs milliers de nouvelles variétés sont étudiées, testées et sélectionnées afin de proposer des variétés hautement performantes en termes de rendement, vigueur, qualité de plante, résistance aux maladies, précocité, qualité de fruit ou encore de calibre. L'investissement en R & D de GRAINES VOLTZ aboutit tous les ans à l'inscription de nouvelles variétés potagères au catalogue officiel européen des variétés.

MAINTIEN ET MULTIPLICATION DE SEMENCES DE BASE

Dès le lancement d'une variété et tout au long de sa vie commerciale, l'équipe recherche est en charge de multiplier et de maintenir les semences de base qui vont servir de matière première aux agriculteurs multiplicateurs en charge de produire les graines commerciales. Le travail de maintien est particulièrement important, afin d'éviter toute dérive génétique qui ferait qu'une variété changerait de forme et de caractéristique au fil du temps, de génération en génération.

La maintenance génétique est tout aussi importante pour les variétés dont GRAINES VOLTZ est propriétaire que celles du domaine public dont le Groupe veille à produire les meilleures sélections possibles pour ses clients.

CONTRÔLE DE PURETÉ VARIÉTALE

L'équipe de recherche a également la responsabilité de contrôler au champ ou en serre les semences issues de production. L'objectif de ces tests est de vérifier qu'il s'agit bien de la bonne variété, que le lot de semence est pur et ne comporte pas de mélanges avec d'autres variétés ou la présence de hors types. Ainsi, les clients sont certains d'acheter les meilleures graines qui leur donneront pleinement satisfaction.

RECHERCHE FONDAMENTALE

En parallèle, le Groupe développe des techniques de production de semences et de plants de qualité supérieure. Cela implique des axes de recherche autour des pelliculants de semences, des boutures racinées, des biostimulants, du premier choix, de la désinfection...

Les personnes en charge de ces activités sont, pour la plupart, des techniciens ou ingénieurs agronomes et toutes possèdent une forte expérience professionnelle dans ce domaine. Ils font progresser les programmes grâce à leurs connaissances en génétique, biotechnologie, pathologie, agronomie et statistiques. L'expérience acquise sur le terrain permet une gestion adaptée pour chaque nouveau génotype dans des conditions agro-pédoclimatiques variables d'une période de culture et d'une station expérimentale à l'autre.

Le Groupe dispose d'un laboratoire in vitro. Plus de 1 200 000 plantules en sont issues. Ce laboratoire, l'un des plus importants en Europe, est en développement constant. Il permet de multiplier des plantes difficiles (Albizia, Syringa, Nandina, plantes en rosette...) mais aussi d'offrir aux clients plus rapidement les nouveautés végétales que le Groupe diffuse et de régénérer les pieds mères.

En sortie de laboratoire, les plantules sont transplantées et cultivées dans une serre d'acclimatation puis dans des tunnels de transition. Des techniques de micro- et de sur-bouturage ont été développées avec succès, elles préfigurent les techniques de production de demain et permettent de démultiplier l'intérêt du laboratoire in vitro.



Le développement

Les experts développement de GRAINES VOLTZ parcourent le monde en permanence à la recherche de nouvelles semences florales ou maraîchères. Ils travaillent en collaboration étroite avec les sélectionneurs GRAINES VOLTZ pour leur faire part de leurs besoins sur les espèces qu'ils travaillent. Ils visitent également leurs fournisseurs qui recherchent et sélectionnent des variétés innovantes et prometteuses en termes de marché.

À la suite d'un protocole de tests rigoureux, ces variétés intègrent le catalogue GRAINES VOLTZ qui se charge ensuite de les faire connaître et de les diffuser. C'est ainsi que GRAINES VOLTZ anticipe les attentes en allant au-devant de ses clients, en faisant découvrir de nouveaux produits et en créant de nouvelles tendances.

Ce rôle d'ambassadeur de variétés inédites est aussi une manière de créer de nouvelles opportunités de marché pour les horticulteurs et les maraîchers.



9. Des femmes et des hommes au cœur de la performance

Des permanents et des saisonniers

Les contrats pris en compte pour l'ensemble des informations sociales sont les CDI, les CDD et les contrats saisonniers. Les salariés du site logistique de Mâcon sont comptabilisés sur l'effectif de Colmar. L'établissement enregistré à la MSA est indiqué à part.

■ Répartition des effectifs permanents par activité

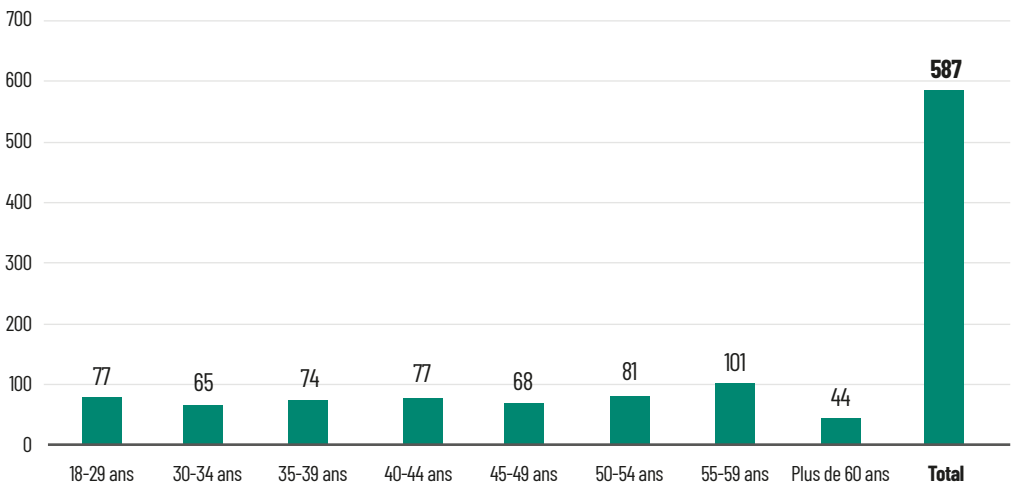
	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de personnes présentes au 30/09 (CDI, CDD, alternants...)	342	383	594	587
Nombre de personnes présentes en CDI 30/09	310	362	513	524
Part des CDI dans les effectifs	90,64 %	94,52 %	86,36 %	89,27 %
Nombre de saisonniers au 30/09 (CS)	29	20	73	60
Nombre de saisonniers employés dans l'année nombre de contrats/personnes	110	115	313	334

Les effectifs restent quasi stables en 2023, nous avons une légère augmentation des CDI et une baisse des CDD suite à la titularisation de certains saisonniers. L'activité de production étant très saisonnière, le nombre de contrats saisonniers reste important.

La part des CDI dans les effectifs reste élevée au 30 septembre 2023 à 89 %.

Une pyramide des âges équilibrée

La pyramide des âges montre que chaque tranche d'âge est représentée au sein des salariés, ce qui rend la structure pérenne.



L'attractivité de GRAINES VOLTZ et la fidélisation des salariés

► ÉVOLUTION DU PERSONNEL

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de recrutements de salariés permanents sur l'année	38	55	98	59
Pourcentage de recrutements	12,3 %	15,2 %	19,1 %	11,26 %

Au 30 septembre 2023, les salariés permanents recrutés dans l'année représentent près de 11,26 % des effectifs permanents du Groupe. Cette performance démontre l'attractivité du Groupe et son adéquation avec les attentes actuelles des salariés : la quête de sens dans leurs missions. Elle est également le résultat d'une réelle politique de qualité de vie au travail portée directement par la Direction, d'un partage de conviction et de passions sur la qualité des produits proposés aux clients.

L'analyse des départs est réalisée sur les contrats permanents :

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de départs de salariés permanents sur l'année	14	17	44	51
Pourcentage de départs	4,5 %	4,7 %	8,6 %	9,73 %

Les départs ont légèrement augmenté, passant de 8,6 % au 30 septembre 2022 à 9,73 % au 30 septembre 2023, mais restent très modestes. Là encore, cette fidélité des salariés résulte de la politique du Groupe, de ses valeurs et de la bienveillance managériale observée au quotidien sur les sites du Groupe.

► PARTAGE DE LA VALEUR AVEC LES SALARIÉS

Pour fidéliser ses salariés, une politique de promotion professionnelle a été mise en place.

Domaines d'action	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Promotion professionnelle	Favoriser une meilleure communication autour des possibilités de promotions ouvertes aux femmes et aux hommes dans l'entreprise	Mise en place depuis plusieurs années au sein de l'entreprise, d'une rubrique « Appel à candidature en interne » dans la Lettre d'Information hebdomadaire diffusée aux salariés par mail.	Dans le tableau de recensement des demandes d'évolutions, exprimées dans les entretiens annuels, 8 femmes et 3 hommes ont émis le souhait d'évoluer.
		Cette démarche se couple avec la partie « Expression du salarié en matière d'évolution de carrière et plan individuel de développement », qui se trouve dans les entretiens annuels de chaque salarié.	41 appels à candidatures internes ont été publiés dans la lettre d'information hebdomadaire en 2022.

Les salariés de GRAINES VOLTZ SA bénéficient en outre d'un contrat de participation aux résultats.

Le bien-être au travail



Sur la base de son activité, le Groupe a porté une attention particulière à 2 enjeux clefs pour ses salariés :

- La qualité de vie au travail
- L'équilibre vie professionnelle/vie privée

► QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

GRAINES VOLTZ veille avec attention à ce que l'environnement du travail soit adapté tant aux femmes qu'aux hommes de l'entreprise.

D'un point de vue pratique, l'entreprise GRAINES VOLTZ s'adapte aux besoins de chacun et participe au bien-être de ses salariés.

Dans chaque établissement, les conditions de travail sont améliorées au fil du temps.

À Colmar (68), siège de la société, la qualité de vie au travail est entièrement pensée pour le bien-être de tous. Depuis le 15 décembre 2016, date à laquelle GRAINES VOLTZ a déménagé dans ses nouveaux locaux, la direction a :

- Mis en place une parcelle potager pour chaque salarié volontaire.
- Créé des douches.
- Créé une cuisine et une salle à manger.
- Réaménagé l'espace de vie en général.
- Créé une ferme urbaine partagée avec un poulailler, des boucs et 1 chat.
- Créé des parkings à l'avant et à l'arrière du bâtiment avec 4 bornes de recharge rapide électrique et 2 véhicules électriques en libre-service.
- Créé une salle de détente « zen » disponible à tout moment et une chambre d'hôtel.
- Aménagé des aires de repos et de repas extérieurs.
- Créé un jardin botanique.
- Construit une serre connectée de production de légumes radio pilotée par ordinateur en hydroponie et permaculture.

- Mis en place des massages périodiques sur demande.
- Mis en place un coiffeur périodique sur demande.
- Mis en place des food-trucks chaque jour ouvrable (crêpes-japonais-chinois-pizzas-burgers).
- Mis en place une séance de yoga hebdomadaire.
- Mis à disposition des vélos (électriques et mécaniques) et une trottinette électrique.
- Organisé un footing en groupe 2 fois par semaine.
- Organisé des sorties marche régulièrement.
- Mis en place la présence d'un magnétiseur sur rendez-vous.
- Organisé la retransmission de matchs sur grand écran dans la grande salle « Fleurette ».
- Mis en place la présentation et la vente de bijoux aux salariés.

À Brain-sur-l'Authion (49), l'établissement secondaire, tous les aménagements modernes avaient été pensés avant la construction. Cependant, des améliorations dans la vie au quotidien sont mises en place du fait de l'augmentation des effectifs et du volume d'activité. D'importants travaux d'agrandissement ont été réalisés en novembre 2021 avec la construction d'un entrepôt de stockage de 1 000 m² supplémentaire pour répondre à la forte demande enregistrée par le Groupe. Des rénovations de réfectoires et de bureaux ont été réalisées chez GV pour leur site de production situé à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

CSE : le Comité Social et Économique (CSE) est l'instance représentative du personnel, née avec les ordonnances Macron, qui remplace le Comité d'Entreprise (CE), les Délégués du Personnel (DP), et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Les élus du CSE ont un triple rôle : un rôle économique, un rôle de gestion des activités sociales et culturelles et un rôle d'assistance des salariés. Le champ d'intervention du CSE est riche.

Le CSE est constitué de 9 membres qui font remonter auprès de la Direction les informations d'éventuels problèmes afin qu'ils soient réglés dans les plus brefs délais.

Aux élus du CSE, se rajoute au minimum un préventeur sur chaque site de Graines Voltz. Le préventeur santé sécurité au travail a pour mission de sensibiliser l'ensemble des salariés à la « culture sécurité » de l'entreprise.

Équilibre vie privée/ vie professionnelle

Certaines mesures permettent aux salariés, sans distinction de sexe, d'améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale :

- Une souplesse des horaires de travail est accordée en fonction de chaque cas particulier.
- Lors de chaque rentrée scolaire, il est permis aux parents de s'absenter pour accompagner leurs enfants. Pour cela, la lettre d'Information précise chaque année aux parents de jeunes enfants qu'ils sont autorisés à accompagner leurs enfants à l'école le jour de la rentrée scolaire.
- Il n'est pas dans les habitudes de l'entreprise de faire des réunions tôt le matin ou trop tardives. Les responsables de service sont sensibilisés à ce niveau.
- Compte tenu du nombre de commerciaux, le retour régulier au domicile est préconisé dans la mesure du possible.

Le droit au télétravail est maintenu et est accordé par le chef de service.

■ Modalités de financement par l'entreprise des modes d'accueil de la petite enfance :

- En cas de naissance, les salariés bénéficient des jours légaux instruits par la convention collective et la loi. Aucune journée supplémentaire n'est accordée par un accord d'entreprise.
- En cas d'enfant malade, la convention collective ne prévoit ni jour ni subvention. En revanche, la société a mis en place l'octroi de 2 jours par an (année civile) par enfant et par parent pour 1 enfant de moins de 13 ans.

Domaines d'action	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales	Améliorer l'harmonisation des temps de vie.	À partir de 2017 et afin d'assurer l'accès aux établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans, GRAINES VOLTZ s'est engagé à participer aux frais de fonctionnement de l'établissement concerné. En contrepartie, et dans un souci d'équité par rapport aux autres salariés, la femme ou l'homme parent accepte de renoncer à tout ou partie de sa prime de fin d'année.	Des contrats ont été signés entre des réseaux de crèches et GRAINES VOLTZ. Ceci permet aux femmes et aux hommes d'être à la fois à proximité de leur lieu de travail et de la crèche donc de réduire au maximum les distances et de gagner du temps et permet d'assurer aux salariés une place en crèche sur l'ensemble de la France.
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux.	Depuis 2018, un jour de congé exceptionnel supplémentaire aux jours conventionnels est accordé aux femmes et aux hommes en cas d'obsèques d'un proche parent qui nécessite un déplacement éloigné, lorsque des funérailles se déroulent à plus de 500 km.	En 2022, aucun salarié, ni femme ni homme, n'a demandé à bénéficier de ce droit de congé supplémentaire.
	Permettre une meilleure implication des femmes et des hommes dans leur vie parentale.	Les parents ayant des enfants scolarisés sont autorisés à les accompagner lors de la rentrée des classes. Cette information apparaît dans les avantages acquis mis en place par GRAINES VOLTZ.	Le nombre de salariés ayant bénéficié de cet avantage n'est pas réellement quantifiable. GRAINES VOLTZ estime que tous les parents, femme ou homme ayant un enfant scolarisé en ont pu en bénéficier.
Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales	Permettre d'aider les aînés des salariés femmes et hommes.	Permettre aux salariés de faire « don », à une femme ou à un homme de jours de congé afin de permettre à cette femme ou à cet homme d'être présent auprès de son enfant ou de son parent.	
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux en cas de difficultés médicale de l'enfant.		
	Éviter les déplacements professionnels.	Permettre de se réunir de manière virtuelle en utilisant les moyens informatiques/multimédias recommandés par les services informatiques : Zoom.	Les réunions se sont articulées en majorité via Zoom ou autre plateforme de réunion vidéo.
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux en cas de naissance.	Augmenter le nombre de jours légaux ou conventionnels lors d'une naissance pour le mari.	



Égalité femmes hommes



Le plan égalité hommes/femmes a été signé et transmis à la DIRECCTE.

Un plan égalité hommes/femmes a été rédigé en 2011 et est reconduit tous les 3 ans. Il a été signé par la Direction et les membres du CSE. Ce document a été envoyé à la DIRECCTE. Les parties confirment leur engagement à continuer à maintenir la quasi-parité entre les hommes et les femmes de l'entreprise, tant au niveau des rémunérations dans les différentes catégories socioprofessionnelles qu'au niveau de la formation, mais également au niveau des évolutions professionnelles. Les évolutions continuent et les parties conviennent donc de se fixer des objectifs de réflexion dans le domaine de l'articulation

entre la vie professionnelle et la vie privée. Une mise à jour du plan égalité hommes/femmes est effectuée chaque année, transmise à la DIRECCTE et publiée sur le site internet GV.

■ Les femmes dans le Groupe

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de femmes en CDI au 30/09	155	191	260	270
Part des femmes dans les CDI	45 %	50 %	51 %	51 %
Nombre de cadres en CDI au 30/09	130	125	144	146
Part des cadres dans les CDI	41,9 %	34,5 %	28,1 %	27,9 %
Nombre de femmes cadres en CDI au 30/09	34	38	44	46
Parts des femmes dans les cadres en CDI	26,2 %	30,4 %	30,6 %	31,5 %

Les femmes sont beaucoup plus présentes dans le Groupe depuis plusieurs années. En revanche, le pourcentage des femmes en CDI dans le Groupe évolue faiblement à 51 % en 2023, du fait que l'activité de l'entreprise ABJP repose essentiellement sur une production en extérieur, qui nécessite un travail rude, réalisé essentiellement par des ouvriers et des saisonniers.

En outre, alors que la part des cadres dans les effectifs a diminué cette année, là encore sous l'effet de l'impact des nouvelles sociétés du Groupe, la part des femmes dans les cadres a, quant à elle, légèrement augmenté.

Ces évolutions positives sont le résultat des politiques non discriminatoires du Groupe, qui privilégie le recrutement des personnes passionnées, compétentes, bienveillantes.

► ÉGALITÉ SALARIALE

Domaines d'action	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Rémunération	Assurer l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans l'entreprise en matière de rémunération effective.	La Direction veille à l'équité. Tous les salaires sont répertoriés sur un tableau général et validé par le PDG.	
	Neutraliser ou réduire l'impact de la parentalité femme ou homme sur la rémunération effective des salariés.	Assurer aux salariés des jours de congé supplémentaires rémunérés 100 % pour enfant malade. Depuis le 1 ^{er} janvier 2018, la Direction a décidé d'accorder un maximum de 2 jours ouvrés par année civile aux parents femme ou homme ayant besoin d'être présents auprès de leur enfant malade en assurant le maintien du salaire à 100 % (2 jours par salarié au total même si couple présent dans l'entreprise – concerne les enfants de moins de 12 ans). Une rubrique sur l'intranet de GRAINES VOLTZ dans la partie Gestion des absences a été créée, ce qui permet de faire un suivi par les responsables de service et les Ressources Humaines.	Un tableau de suivi des absences a été mis en place pour les femmes et les hommes dont les enfants ont été gardés par un salarié femme ou homme de l'entreprise. En 2023, 5 hommes ont bénéficié de 8 jours pour enfant malade et 23 femmes ont bénéficié de 41 jours.

Conformément à la loi du 9 novembre 2010, à la **loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail** et à compter du 1^{er} janvier 2021, GRAINES VOLTZ SA, entreprise de plus de 250 salariés, a réalisé un plan d'action destiné à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Ce plan a été mis à jour en 2023 pour l'année 2022.

La Direction a procédé à l'analyse de différents indicateurs afin de mettre en évidence les domaines de progression possible et de pouvoir mettre en œuvre des actions correctives nécessaires si d'éventuelles inégalités sont constatées.

Il faut préciser que l'effectif de la force commerciale de la société est majoritairement masculin. Cette situation est historique car le monde de l'agriculture, bien qu'il se féminise de plus en plus, reste majoritairement masculin.

Lutte contre la discrimination



Un Contrat de Génération a été signé en mars 2015 et envoyé à la DIRECCTE. Les parties signataires de l'accord (les membres de la DUP et la direction) y affirment leur volonté de garantir l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi de tout travailleur, quels que soient son âge et son niveau de qualification, en favorisant la transmission des savoirs et des compétences. Le contrat de génération a une durée de 3 ans. Il ne sera pas renégocié en 2017 car ce dispositif a été abrogé en 2017.

Il tend également à assurer la réalisation des objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et de mixité des emplois ainsi que d'égalité d'accès à l'emploi dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche et durant le déroulement de carrière.

► MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DE PERSONNES HANDICAPÉES

Au niveau du Groupe, 15 salariés handicapés bénéficient de CDI, 10 salariés handicapés bénéficient d'un CDD. 1 saisonnière handicapée revient régulièrement et une salariée handicapée bénéficie du télétravail depuis son domicile.

► POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Groupe est attaché à la lutte contre les discriminations. Bien qu'il n'y ait aucune politique particulière dédiée, le Groupe respecte les textes légaux en matière de publication d'offres d'emploi et de recrutement. Par ailleurs, les principaux textes applicables sont affichés sur chaque site du Groupe.

Accidents et maladies professionnelles

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	8	32	28	20
Taux de fréquence des accidents du travail	14	11,05	27,98	19,28
Taux de gravité des accidents du travail	29 %	7 %	34 %	34 %

■ Précisions méthodologiques

Taux de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents avec arrêt X 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

Taux de gravité des accidents du travail : nombre de jours perdus pour accidents ou maladies professionnelles X 1 000 / nombre d'heures travaillées

Les heures travaillées retenues pour le calcul du taux de gravité sont les heures théoriques travaillées. Les jours d'arrêt pris en compte dans le calcul sont comptabilisés en jours ouvrés.

Au niveau du Groupe, 20 accidents du travail avec arrêt ont été constatés sur l'exercice, correspondant à un taux de fréquence de 19,28 et un taux de gravité de 34 %. Les 20 accidents concernent un public varié. Néanmoins aucun accident de travail n'est à déclarer pour un commercial dans le cadre de sa fonction sur la « route ». Les accidents sont principalement observés à la production et à la logistique.

Cela explique la raison pour laquelle le nombre d'accidents de travail avec arrêt reste élevé.

2 maladies professionnelles ont été déclarées au cours de 2023. Le taux de gravité des maladies professionnelles est de 0 %.

Aucun accord n'a été signé concernant la santé et la sécurité au travail. Ces points sont mentionnés dans le Document Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques mis à jour tous les ans pour chaque site.

Formation pour développer l'expertise des salariés

► POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



Chaque salarié bénéficie, à sa demande ou à la demande de son responsable, d'une formation la plus adaptée possible à son poste de travail et à son évolution professionnelle au sein de la société. Au cours de l'entretien professionnel de fin d'année, effectué par les Ressources Humaines, puis tout au long de l'année, chacun peut demander une formation. Un point est effectué par le service Ressources Humaines de l'ensemble des demandes, puis les demandes sont soumises pour

accord aux membres du Comité de pilotage et un plan de formation est mis en place. Les salariés sont informés individuellement de l'accord ou des réserves émises pour leur demande.

► NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de personnes formées dans l'année	73	104	126	172
Nombre d'heures de formation	2 262	1 885	3 260	2 247
% de salariés formés dans l'année	24 %	29 %	25 %	33 %

Plus de 2 000 heures de formation ont été effectuées cette année au sein du Groupe, notamment sur les sociétés françaises du Groupe. Chaque année, environ un quart des salariés est formé et toutes les catégories de personnel ont bénéficié de formation.

■ Précisions méthodologiques

Les formations prises en compte sont les formations de plus de 7 heures. Concernant les formations dispensées à cheval sur deux exercices, l'ensemble des heures effectuées est comptabilisé sur l'exercice durant lequel la formation est la plus importante. Les heures d'anglais inscrites sont les heures prévues et facturées par l'organisme de formation. Les heures réelles effectuées peuvent être légèrement supérieures car les organismes de formations en langues s'engagent à fournir le nombre d'heures nécessaires afin que le stagiaire puisse atteindre le niveau convenu.







10. Des consommations raisonnées pour protéger l'environnement

Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.



Au niveau Groupe, l'organisation sur les questions environnementales est la suivante : veille réglementaire par les responsables de site et les collaborateurs. Les questions en lien avec l'environnement sont placées sous la responsabilité de Guillaume LEROY, Directeur du site de Brain, et d'Erwan

PERROT, Directeur de production. L'entreprise est alertée des évolutions réglementaires à venir notamment par le réseau UFS (Union Française des Semenciers).

GRAINES VOLTZ présente ci-après quelques exemples de démarches mises en place sur les différents sites du Groupe.

À Colmar, des ampoules LED ont été installées à l'extérieur du bâtiment pour l'éclairage et dans l'ensemble des bureaux.

Une politique de réduction des papiers est mise en place. Les accusés de réception de commandes ne sont plus envoyés par la poste mais sont envoyés par mail. Cela permet de faire une économie de papier d'environ 10 %, soit environ 10 000 copies par trimestre. En France et en Italie, une partie des factures clients ont été dématérialisées. Seuls les clients ne souhaitant pas avoir des documents sous cette forme reçoivent encore des factures papiers. Au niveau de la comptabilité fournisseurs, une très grosse partie des factures fournisseurs sont dématérialisées et archivées dans une GED. Les notes de frais sont également dématérialisées via une application Manager one. Cette application permet de conserver les justificatifs en photo sur une plateforme du site.

La pépinière ABJP :

- privilégie la livraison/emballage en vrac plutôt qu'en petit conditionnement, la récupération ou la réutilisation des emballages, la collecte et le recyclage des déchets produits.
- favorise le développement des circuits directs de commercialisation. Cela garantit la fraîcheur ou encore la saisonnalité des produits.

► ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une campagne de sensibilisation en matière d'impression des documents, de tri sélectif (papier - plastique - déchets verts - autres déchets), d'affichage dans les zones à risque des règles de sécurité à observer a été lancée à Brain, Saint-Barthélemy et Colmar : bennes de tri sélectif + containers poubelles plastiques et containers boîtes métalliques et ordures ménagères. Sur le site de Brain, une formation CERTIPHYTO a été organisée pour toutes les personnes manipulant des produits phytosanitaires.

Une fois tous les 15 jours, un salarié dépose les différents sacs à la décharge de la commune dans les containers prévus à cet effet. Sur le site de Colmar, les restes de repas sont donnés aux poules pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Sur les autres sites, aucune action n'est menée en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, cette thématique ne représentant pas en enjeu matériel pour la société.

► MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Le Groupe GRAINES VOLTZ ne dispose pas de site classé ICPE.

- **Site de Colmar** : pas de risque de pollution car c'est un site administratif.
- **Site de Brain** : respect des différentes réglementations, risque de pollution très limité par la nature de l'activité industrielle. Risque extrêmement faible car les déchets sont isolés et stockés séparément (déchets en cuves étanches double paroi et identifiées). Les poussières de traitement sont récupérées par une unité d'aspiration spécifique évitant tout rejet extérieur. De plus, deux recherches annuelles de fuites de liquides frigorigènes sont effectuées dans le cadre de la maintenance de nos équipements frigorifiques.
- **Site de Mâcon** : il n'y a aucun risque environnemental car il s'agit uniquement d'un dépôt de transit de préparation de commandes. Étant donné la nature des produits, ils ne sont pas sortis de leur emballage. Des extincteurs sont mis en place et régulièrement contrôlés par un organisme agréé (groupe SVB). Un document Unique de Prévention et d'Évaluation des Risques est rédigé et mis à jour par la société BREEWEL, le locataire principal du dépôt.

► CHANGEMENT CLIMATIQUE – ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (BILAN CARBONE)

Étape fondamentale dans sa démarche visant à connaître précisément son impact environnemental, GRAINES VOLTZ vient d'achever le calcul de son bilan carbone intégrant le scope 3. Tandis que le scope 1 inclut les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) provenant des sites détenus par le Groupe (combustibles pour les processus industriels, chauffage des locaux, carburants des véhicules...) et le scope 2 les émissions indirectes associées à la production de l'énergie importée pour les besoins de ses activités, le périmètre du scope 3 englobe toutes les autres émissions indirectes générées à l'amont et à l'aval de la chaîne de valeur : achat de matières premières, de services et de produits, transport des marchandises, déplacements des salariés, gestion des déchets, immobilisation des biens et équipements de production... GRAINES VOLTZ est désormais en capacité de piloter son empreinte environnementale dans l'ensemble de son périmètre et dans celui de chacune de ses activités.

Le Groupe GRAINES VOLTZ a mis en place un groupe de travail pour piloter cette mission sous la responsabilité de Christian VOLTZ, Directeur adjoint. Cette mission a été conduite en plusieurs étapes : 1/ Nomination du pilote et définition du planning, des objectifs et des livrables, 2/ Définition des périmètres à comptabiliser, 3/ Collecte et exploitation des données, 4/ Définition des plans d'actions de réduction et 5/ Synthèse de la démarche. L'étape 4 est en cours de réalisation au moment de la publication de cette DPEF.

Le groupe de travail a suivi le guide de la filière agricole et agroalimentaire de l'ADEME, partie « Exploitations agricoles » et « Coopératives et négociants » en particulier. Les émissions prises en compte reflètent l'exercice des activités de l'organisation, à savoir 100 % des émissions des installations contrôlées par les entités GRAINES VOLTZ.

Les émissions de gaz à effet de serre de toutes les entités juridiques ont été prises en compte, à l'exception de celles de GRAINES VOLTZ ESPANA SL, en raison de l'absence d'activité lors de l'exercice et de GRAINES VOLTZ MAROC SARL, dans la mesure où l'activité a été jugée non significative au regard de l'activité globale du Groupe.

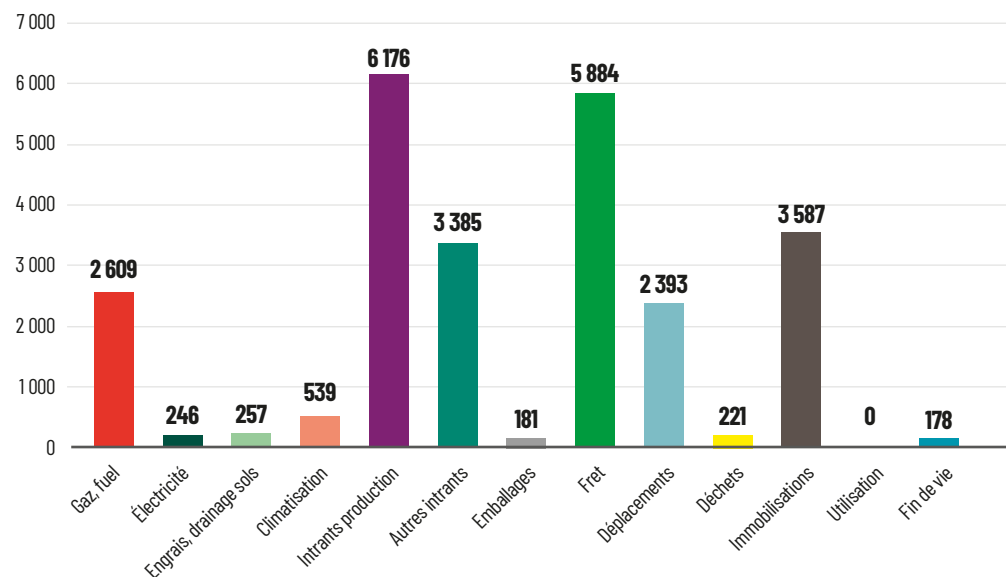
■ Résultats obtenus pour le bilan carbone, exercice clos le 30 septembre 2023

Le total des émissions de gaz à effet de serre s'établit pour le Groupe GRAINES VOLTZ à 25 655 tonnes de CO₂eq, avec un degré d'incertitude de l'ordre de 12 % (2 953 tonnes). Cette valeur est à mettre en perspective des émissions françaises de 414,8 millions de tonnes de CO₂eq (2021*) et de celles du secteur agricole français en 2021 de 123 millions de tonnes de CO₂eq.**

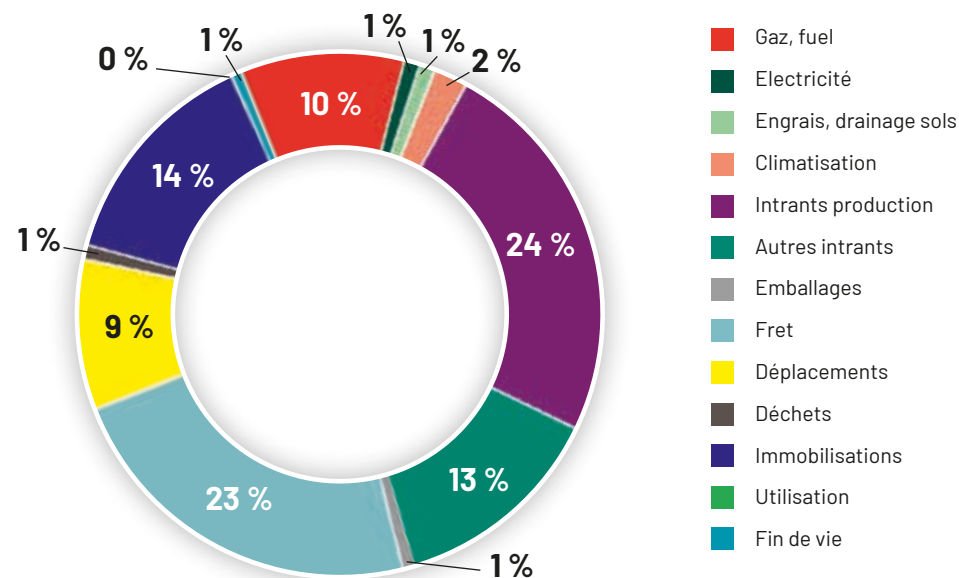
NB : L'incertitude d'un bilan carbone est l'écart potentiel existant entre la valeur des émissions de gaz à effet de serre mesurée et le CO₂ réellement émis. L'incertitude est la marge d'erreur sur les résultats du bilan carbone. Plus l'incertitude est faible, plus le bilan est précis.

* Données Centre Interprofessionnel d'Études de la Pollution Atmosphérique. ** D'après le Haut Conseil au Climat.

BILAN CARBONE®
Émissions de GES par catégorie, en tCO₂e



BILAN CARBONE®
Émissions de GES par catégorie, en %





Les 3 premiers postes d'émission de GRAINES VOLTZ sont :

- les intrants de production (jeunes plants et semences achetés auprès des producteurs) : 24 %,
- le fret (fret entrant, fret interne et fret sortant) : 23 %,
- les immobilisations (bâtiments, véhicules et matériels d'exploitation) : 14 %.

Le Groupe GRAINES VOLTZ est organisé en 2 activités, VOLTZ HORTICULTURE et VOLTZ MARAÎCHAGE. L'analyse des émissions en fonction des activités du Groupe ressort de la manière suivante :

- L'activité VOLTZ HORTICULTURE représente 67 % du total du bilan carbone de GRAINES VOLTZ avec environ 17 100 tonnes de CO₂eq. Les premiers postes d'émission sont :
 - les intrants de productions (jeunes plants, semences) : 22 %,
 - le fret entrant, interne et sortant : 18 %,
 - les autres intrants de production (le plastique pour les serres, les amendements organiques) : 18 %,
 - les immobilisations : 15 %.

- L'activité VOLTZ MARAÎCHAGE représente 32 % des émissions de gaz à effet de serre du Groupe GRAINES VOLTZ et les postes d'émission par ordre décroissant sont les suivants :

- le fret (entrant, sortant, direct client) : 34 %,
- les intrants de production (jeunes plants et semences) : 30 %,
- les déplacements (professionnels, travail-bureau) : 11 %,
- les immobilisations : 10 %.

Les résultats obtenus pour ce premier bilan carbone vont permettre à GRAINES VOLTZ d'orienter les plans d'actions à mettre à œuvre et de définir les objectifs de réduction prioritaires.

► EFFORTS DES SITES À RÉDUIRE LEURS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS



Le Groupe a demandé à chacun des sites de réduire, dans la mesure du possible, ses consommations d'énergie afin de participer à l'effort collectif de lutte contre le dérèglement climatique.

■ Les consommations d'énergie¹ :

	30/09/2022	30/09/2023
Consommation totale d'électricité (en MWh)	3 952	3 587
Consommation totale de pétrole (en MWh)	5 230*	5 350
Consommation totale de gaz (en MWh)	10 067	9 427
Consommation d'énergie renouvelable produite ou achetée (en MWh)	20,71	24
Consommation d'énergie (en MWh)	19 249*	18 364
Consommation totale de gaz réfrigérant pour les chambres froides (kg)	223,08	0

* Données 2022 révisées à la suite d'une erreur constatée.

■ Exemple de plans d'actions lancés sur les sites

• Site de Brain

- Le bâtiment de Brain est équipé d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC), permettant de piloter les appareils électriques énergivores tels que les unités de climatisation et de chauffage, ainsi que l'éclairage du bâtiment et du parking. La GTC permet d'optimiser la consommation électrique du site grâce aux paramétrages réalisés des températures et puissances, différenciés selon les saisons, horaires, nuit, week-ends et jours fériés.
- Le site est également équipé de 864 m² de panneaux photovoltaïques ; la production d'électricité revendue à EDF est de 55 MWh. Cette production est autant de kWh que GRAINES VOLTZ fournit à d'autres usagers. Le bâtiment HQE : récupération des eaux pluviales, production d'eau chaude solaire, traitement des eaux souillées par lagunage.

• Site de Colmar

- À l'été 2022, 175 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés, permettant une autoconsommation et redistribution dans le réseau pour la partie non consommée.

■ Note méthodologique

La consommation de carburant en litres a été calculée de la manière suivante : montant dépensé/prix moyen au litre du mois ou de l'année.

► IMPACT DES COMMERCIAUX

Les quantités de carburant consommées par les déplacements en voiture des commerciaux sont de 480 384 litres.

Au niveau de la flotte du Groupe, un important programme de remplacement des véhicules diesel par des véhicules hybrides ou essence a été lancé. Ils sont actuellement au nombre de 8 véhicules hybride, 121 véhicules essence et 9 véhicules électriques sur une flotte de 210 véhicules pour 4 bornes de recharges sur l'ensemble des sites.

► GROUPE ET SALARIÉS PARTIES PRENANTES À L'EFFORT COLLECTIF

■ Parc automobile

L'entreprise privilégie l'achat de véhicules hybrides ou électriques quand cela est possible et avant tout de véhicules essence.

Le Groupe GRAINES VOLTZ verse à ses salariés, à ceux qui présentent un justificatif, les déplacements en transports en commun et verse l'indemnité légale de déplacement à ceux qui viennent travailler à vélo. Les indemnités de covoiturage ont également été mises en place en 2023, conformément aux dispositions légales.

Précisions

Les dispositifs de communication des données actuellement mis en place ne permettent pas d'apprécier l'importance des émissions de gaz à effet de serre générées par l'usage des produits et services de la société.

¹ Pour les données 2022, le périmètre est Groupe.

Changement climatique – eau – sécheresse et zones de stress hydrique

Le Groupe poursuit le travail engagé avec ses fournisseurs, mais aussi sur les variétés propriétaires, pour apporter sur le marché de nouvelles variétés toujours plus performantes en termes de rendement, qualité, résistance aux maladies...

L'impatiens Sunpatiens en est un bel exemple. Cette variété est devenue une référence sur le marché du jardin amateur. Traditionnellement une plante d'ombre, elle a conquis les jardiniers grâce aux améliorations que le Groupe lui a apportées. Elle est ainsi devenue une plante résistante à la sécheresse, parfaite pour une utilisation en plein soleil.

► GESTION DURABLE DE L'EAU

GRAINES VOLTZ utilise l'eau pour l'arrosage de ses cultures. L'eau sert aussi au nettoyage des plaques et des lignes de production. En 2023, la consommation d'eau est de 280 058 m³ (elle était de 253 943 m³ en 2022). La proportion entre ces usages dépend de l'activité pratiquée et diffère sur chaque site.

■ Consommation d'eau rapportée à la production (Groupe)

Le ratio de consommation d'eau se maintient malgré des baisses de volume. Des actions se mettent en place au niveau des sites de production compte tenu de la criticité de la ressource en eau. Les périodes de sécheresse et de restrictions d'eau enregistrées au cours de l'exercice 2022-2023 ne font qu'inciter GRAINES VOLTZ à adopter une gestion durable de l'eau au niveau de ses différentes activités.

Économie circulaire

Les déchets du Groupe sont peu significatifs car l'essentiel des déchets sont gérés comme des sous-produits et sont donc réutilisés.

En tonnes	30/09/2023
Tonnes de déchets non dangereux	543
Tonnage de déchets non dangereux recyclés ou valorisés	442
Tonnage de déchets dangereux	162
Tonnage de déchets dangereux recyclés ou valorisés	26

► MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les principaux déchets produits annuellement par le Groupe sont les déchets de carton, les DIB, les déchets de semences, les déchets de palettes et les déchets aqueux. En fonction des déchets, les sites de Colmar et de Brain font l'objet de diverses opérations de tri et de recyclage. À Colmar est mis en place un système de ramassage hebdomadaire des déchets par des entreprises spécialisées à destination d'un centre de tri.

■ Au niveau du Groupe

- Le terreau des plants invendus et non germés. Il est mis en benne pour compostage par la société Brangeon.
- Les plaques en plastique utilisées pour la production sont à usage unique (dans les 2 cas ci-dessous, ces déchets sont renvoyés en usine pour recyclage à 100 % chez notre fabricant de plaques grâce à la matière utilisée, le CoolGrey) :
 - issus des surplus de production et plants non germés
 - issus de récupérations des plaques usagées collectées chez nos clients par notre service logistique.

- Plaques longue durée périmées (15 ans de vie environ) : le plastique est récupéré et envoyé chez le fabricant pour réutilisation dans l'outil de fabrication de nouvelles plaques.
- Déchets phytosanitaires (fonds de cuves) : ils sont récupérés et collectés par Suez Environnement.
- Déchets plastiques, sacs de terreau principalement : ils sont collectés en benne spécifique par la société Brangeon Recyclage.
- Pour l'activité Maraîchage plants, le Groupe génère des déchets principalement avec les emballages non récupérés et jetés en déchetterie : carton pour la logistique des patates douces et Baby plants, plastiques des plaques de culture des patates douces et polystyrène des plaques de culture pour les Baby plants.

- À Brain-sur-l'Authion, plusieurs systèmes de tri existent :
- Depuis plusieurs années, mise à disposition de fontaines à eau pour le personnel avec une bouteille offerte à chaque salarié pour éviter l'utilisation de bouteilles en plastique. Il en est de même sur le site de Colmar.
 - Tri sélectif avec le recyclage du carton via un contrat de collecte, présence de containers spécifiques pour le tri des plastiques, papiers et boîtes métalliques.
 - Déchets chlorés enlevés par un prestataire agréé.
 - Stockage des déchets contenant des fongicides (semences réformées, eaux de rinçage, gants jetables...) dans différents contenants adaptés et identifiés, enlèvement par un prestataire agréé.

► MESURE DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DES REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Colmar et Mâcon

Les sites ne sont pas des sites de production et ne rejettent donc pas de déchets de manière significative.

Brain

Respect des produits et doses maximales autorisés de fongicides en traitements de semences. Déchet chloré (javel) issu du lavage de graines stocké en cuve hermétique puis évacué par un prestataire agréé. Le rejet des eaux usées ne correspond qu'à la seule consommation des eaux de lavage (toilettes et évier de cuisine du site). Des essais avec des fournisseurs sont envisagés avec d'autres méthodes que l'hydrochlorite de sodium. Nous avons créé un poste de responsable adjoint Techno-semences en 2016 pour effectuer des recherches sur des méthodes de désinfection alternatives.

■ Plus précisément

- Traitements de semences par des opérateurs disposant d'équipements de protection individuels adaptés (masques avec cartouches, combinaisons, gants, chaussures spécifiques).
- Stockage et reprises par un prestataire spécialisé des palettes en bois de format non Europe précédemment destinées à la destruction.
- Collecte et valorisation des bigbags déjà utilisés via une filière de recyclage. Les bigbags sont recyclés à 100 % et peuvent être réutilisés pour isoler ou réaliser du mobilier (cf. site ADIVALOR).

Utilisation durable des ressources

Le Groupe a conscience de la nécessité de préserver le terroir et les ressources. Dans ce contexte et grâce à ses génétiques propriétaires, il a développé une gamme de variétés spécifiquement sélectionnées pour la culture Indoor. Ce nouveau mode de production, le Vertical Farming, est un marché émergent en France, estimé à plus de 20 milliards de dollars dans le monde d'ici à 2030.

Ses avantages répondent aux critères d'utilisation durable des ressources :

- Une capacité de production en milieu urbain, ultra-locale, sans transport.
- Une consommation d'eau réduite d'environ 90 % par rapport à la production conventionnelle.
- Plus de saisons : une production douze mois sur douze.
- Des variétés majoritairement tournées vers le très frais : herbes aromatiques et salades.
- Un marché en plein développement, avec très peu de fournisseurs spécialisés.

Les demandes et les attentes sont réelles puisque la valeur marché annuelle pour la semence serait ainsi estimée entre 200 et 400 millions de dollars d'ici à 2030.



► MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

Site de Brain

Espaces verts avec mise en place de mélanges fleuris, plantation de haies et de nombreuses variétés fruitières. GRAINES VOLTZ participe à la préservation des sols et à la diversité des espèces par l'achat de produits éco-certifiés donc non traités par des pesticides.

Site de Colmar

Achat d'un terrain annexe au siège social et transformation en potagers pour les salariés et en jardin botanique.

► UTILISATION DES SOLS

Au total, le Groupe GRAINES VOLTZ exploite 21 sites de production en France, est propriétaire de 54 338 m² de serres en verre et 2 291 331 m² de terrain foncier.

GRAINES VOLTZ exploite des bâtiments tertiaires, des sites de production de jeunes plants (Saint-Barthélemy et Avoine, André Briant Jeunes Plants) et un site industriel (Brain). Le traitement de jeunes plants permet de limiter le recours aux produits phytosanitaires en cours de culture. GRAINES VOLTZ n'exploite pas les sols dans le cadre de son activité (pas de production aux champs...).

GRAINES VOLTZ dispose de plusieurs certifications :

- Le Groupe est certifié **GlobalGAP** depuis le 2 février 2019 pour son site de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Cette certification regroupe une série de référentiels sur les bonnes pratiques agricoles pour une agriculture sûre et durable.

- GRAINES VOLTZ SA a été certifié le 8 octobre 2021 et pour une durée de 3 années **Plante Bleue Haute Valeur Environnementale** pour son activité Jeunes plants horticoles et ABJP a été certifiée, le 6 novembre 2023, pour ses plants de pépinières. Cette certification est fondée sur des indicateurs de bonnes pratiques et de performances environnementales.
- Le certificat **ECOCERT** a été délivré au Groupe GRAINES VOLTZ le 7 juin 2022 pour une durée de 3 années pour ses activités de distribution, de mise sur le marché, d'importation et de préparation.
- MPS-ECAS a également attribué la certification **MPS-ABC version 15** le 14 novembre 2022 à GRAINES VOLTZ pour les cultures suivantes : feuilles, chou, racines, légumineuses, plantes à massif et plantes en pot et le 19 octobre 2023 pour ABJP.

ABJP est un bel exemple de société du Groupe fortement impliquée dans les démarches environnementales. Ainsi, ses exigences environnementales sont intégrées dans le processus de production à différentes étapes de manière à satisfaire les attentes de ses clients dans ce domaine.

Ce sont des déclarations de conformité des prestations, labellisées selon des critères préétablis d'usage et de qualité écologique. Ces écolabels sont attribués par des organismes indépendants.

MPS (Programme écologique en horticulture ornementale) est l'écolabel international pour les productions horticoles : il mesure l'impact environnemental de notre activité de production en comparant nos consommations d'intrants à des standards par culture.

« Plante Bleue » est un label créé par l'interprofession horticole. Ce label a pour vocation de valoriser les végétaux d'ornement produits dans les entreprises de production respectant des critères de qualité environnementale et de responsabilité sociale. ABJP a obtenu la certification niveau 3 en 2017, ce qui correspond à la certification la plus exigeante du label.

La société ABJP, acquise en février 2022, exploite cinq sites de productions et deux sites exclusivement réservés à la culture des pieds mères.

- **2 sites pour les pieds mère** : plus de 48 ha sont consacrés à la culture des pieds mère. Il s'agit d'une étape clé de la multiplication afin de pouvoir disposer chaque année des boutures en quantités nécessaires et en qualité. Ces pieds mère sont renouvelés à intervalles réguliers.
- **1 site pour la production de godets et de préconteneurs**
- **1 site de multiplication** : il est exclusivement consacré à la multiplication et la première année de culture en alvéoles.
- **1 site de boutures en alvéoles de ventes** : 2 millions d'alvéoles destinées à la vente sont produites annuellement. L'objectif est d'obtenir un produit jeune et ramifié, taillé au minimum deux fois. C'est un produit idéal pour les cultures en conteneurs de 2 à 4 litres selon les variétés.
- **1 site de godets en plaques** : 1,2 million de godets sont produits annuellement. Ce produit réunit la force du godet associée à la maniabilité d'une plaque. Pour cela, le Groupe sélectionne des variétés adaptées à la culture en plaque, issues d'un rempotage, ce qui assure des produits homogènes et ramifiés.
- **1 site de production de pleine terre** : 130 000 scions d'arbres d'ornement pour les producteurs de tiges et 600 000 végétaux repiqués sont produits chaque année. La totalité de cette production est assurée avec l'appui d'un réseau de sous-traitants. Les végétaux sont triés, mis en jauge puis préparés pour les commandes. Il inclut un atelier de greffe sur table.

Avec ses différents sites de production, le Groupe GRAINES VOLTZ a renforcé son intégration verticale de façon à être de moins en moins dépendant de son écosystème sur ses enjeux stratégiques.



11. Des engagements sociétaux

Un terroir local propre à GRAINES VOLTZ – écosystème européen

GRAINES VOLTZ bénéficie d'un atout important : l'image d'une entreprise de terroir, fière de ses racines, de ses valeurs et de la réputation alsacienne de rigueur, de générosité, de constance, de bienveillance et de sérieux.

Grâce à la qualité de sa production, qui privilégie des produits d'origine européenne, les plus grandes villes françaises, dont la ville de Paris, utilisent ses semences.

Cet écosystème essentiellement français et européen est une force dans le contexte géopolitique actuel tendu, où l'alimentation est au cœur de certaines pressions et de négociations étatiques.

Des clients fidèles

► ACCOMPAGNER LA RÉUSSITE DES CLIENTS PROFESSIONNELS

L'ambition du Groupe est d'accompagner la réussite de ses clients professionnels en leur apportant les solutions les mieux adaptées à leurs marchés et à leurs propres clients, comme l'agriculture urbaine ou le Vertical Farming par exemple.

De plus, une organisation rigoureuse permet à GRAINES VOLTZ d'identifier en amont les variétés qui répondent le mieux aux besoins de consommation émergents, d'assurer une distribution à flux tendus ainsi qu'une traçabilité et un contrôle qualité rigoureux.

Pour mieux servir ses clients, le Groupe a développé des solutions logistiques dédiées et adaptés à leurs besoins spécifiques.

► SÉCURISER LES NIVEAUX DE STOCKS POUR NE PAS ÊTRE EN RUPTURE

En raison notamment du changement climatique, les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de livrer les quantités attendues par GRAINES VOLTZ. Pour éviter tout risque de rupture d'approvisionnement ou d'approvisionnement de moindre qualité, le Groupe a revu sa politique de stock de sécurité.

Plusieurs niveaux de risques ont été définis et les niveaux de stocks sont constitués en conséquence.

Des fournisseurs sélectionnés par le Groupe

Le Groupe sélectionne les fournisseurs à travers le monde (plus de 500 fournisseurs à ce jour), ce qui lui permet de répondre aux attentes des consommateurs et d'anticiper celles de demain notamment par la recherche constante de nouvelles variétés ou de variétés à plus forte valeur ajoutée. GRAINES VOLTZ a introduit les patates douces en France et est aujourd'hui leader sur le marché de sa distribution. Les fournisseurs locaux restent néanmoins les principaux partenaires du Groupe.

► UNE DÉMARCHE QUALITÉ PRIVILÉGIÉE

GRAINES VOLTZ a sélectionné les meilleurs obtenteurs mondiaux afin de pouvoir enrichir son offre avec les meilleures variétés de chaque espèce. Ses experts réalisent un contrôle rigoureux de chaque lot de graines aussi bien pour leur faculté germinative, l'homogénéité des levées ou la pureté variétale. L'entreprise veille également à la qualité et à la quantité de chaque commande de jeunes plants.

Les acheteurs analysent ainsi la qualité des produits proposés par leurs fournisseurs et sur ces bases définissent les accords contractuels :

- Les accords peuvent porter sur l'intégralité de la gamme proposée par le fournisseur.
- Les accords peuvent prévoir l'exclusivité sur la gamme de produits.
- Ils peuvent prévoir l'exclusivité sur des variétés de produits.

Les fournisseurs sont audités régulièrement. Les fournisseurs ont des certificats éco-sanitaires.

Pour des questions de pureté du produit et pour des questions sanitaires, le Groupe refuse de s'approvisionner auprès de fournisseurs mal notés qualitativement.

Chaque réclamation est enregistrée et un plan d'actions est lancé auprès du producteur si le litige est confirmé. La traçabilité des produits permet de gérer objectivement et de manière efficace toute suspicion d'anomalie.

Des fournisseurs respectueux de l'environnement et qui répondent aux conséquences du dérèglement climatique

La production et la consommation évoluent aujourd'hui et la tendance est de réduire les produits de contre-saisons. Produits hors sols, et souvent en serre, ils ont une empreinte environnementale plus élevée. Ils peuvent être produits dans l'hémisphère sud avec les saisons inversées mais, là encore, l'impact environnemental lié au transport est plus important.

Le Groupe GRAINES VOLTZ s'attache à adopter les meilleures pratiques environnementales et à réduire son impact sur le dérèglement climatique.

Des dons de semences à l'Ukraine

Répondant à la demande d'aide des autorités ukrainiennes à la Commission européenne pour fournir des semences potagères à des exploitations agricoles familiales ukrainiennes de petite dimension impactées par la guerre, GRAINES VOLTZ a fait don via une association d'aide humanitaire française de 47 tonnes de semences prises sur ses stocks. 139 palettes ont été envoyées fin septembre 2023 par camion en Ukraine. Les semences potagères envoyées depuis la France (tomates, persils, pastèques, melons, céleris, poirées, laitues, ciboulettes...) permettent de couvrir plus de 10 600 hectares de terrains agricoles et jardins potagers et de récolter jusqu'à 310 000 tonnes de productions alimentaires, principalement dans les zones affectées par la guerre à l'est de l'Ukraine. Une logistique spécifique a été mise en place permettant un suivi de l'attribution de ces graines directement aux personnes les plus nécessiteuses via des relais locaux.







12. Performance extra-financière de GRAINES VOLTZ en chiffres

	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Part du capital détenue par les fondateurs, familles et dirigeants	67 %	58 %	57 %
Part du capital détenue par les autres actionnaires détenant au moins 5 % du total des titres	0 %	0 %	0 %
Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	0 %	0 %	0 %
Part du capital détenue en contrat de liquidité	0 %	0 %	0 %
Part du capital détenue dans le cadre du contrat de liquidité	0 %	0 %	0 %
Contrôle du capital (détention > = 34 % des titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires	Oui	Oui	Oui
Existence de droits de vote double ou multiple	Oui	Oui	Oui
Nombre moyen d'actions composant le capital (en unités)	1 295 197	1 480 265	1 480 265
Nombre moyen d'actions en incluant les instruments dilutifs (en unités)	1 295 197	1 480 265	1 480 265
Existence de pacte(s) d'actionnaires	Oui	Oui	Oui
Publication du Règlement intérieur du Conseil sur le site web	Non	Non	Non

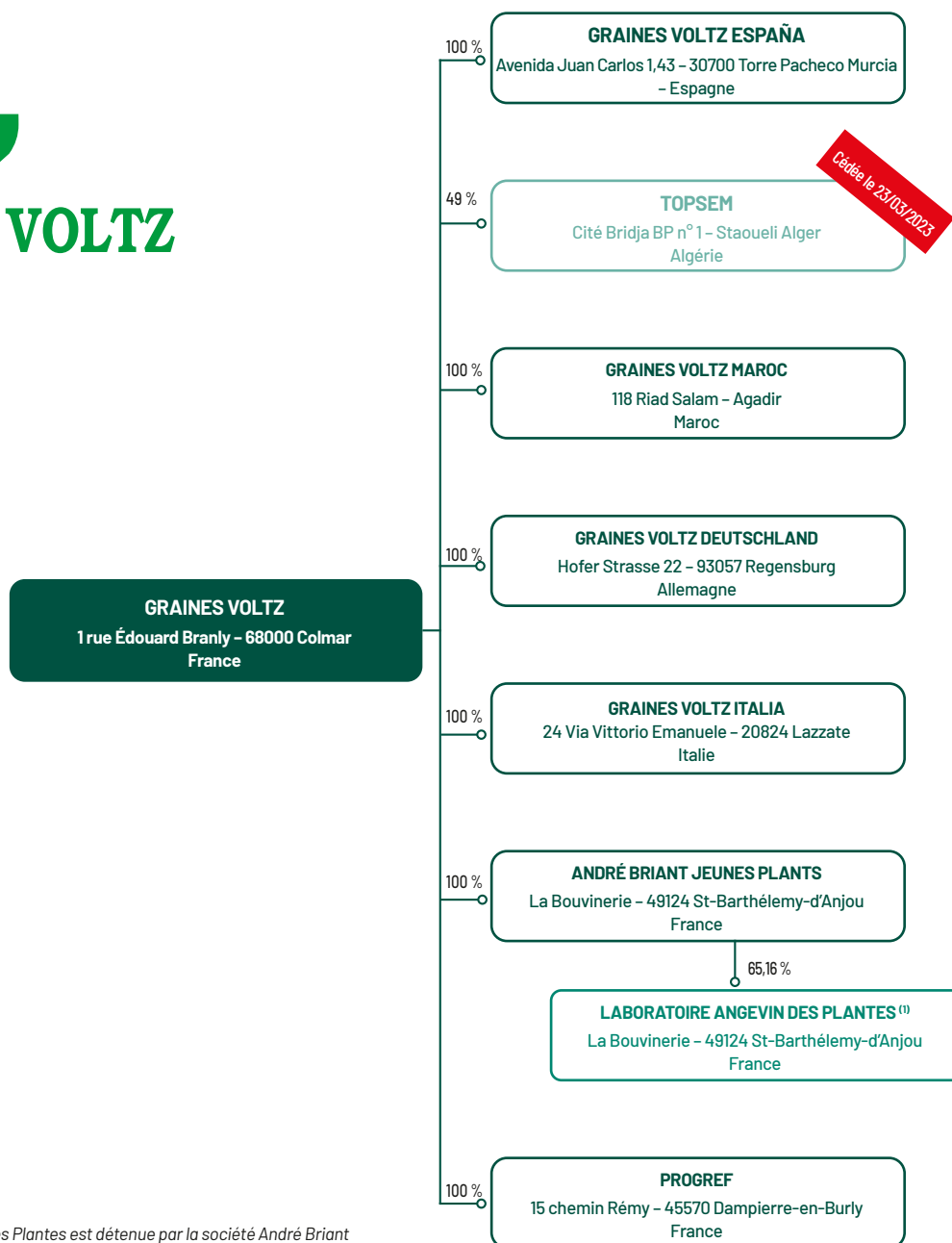
	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Nombre de membres du Conseil	7	7	7
Nombre d'indépendants ou externes au Conseil	2	2	2
Nombre d'indépendants au Conseil tel que déclaré par l'entreprise	2	2	2
Nombre des autres membres externes (non salariés)	0	0	0
Nombre de membres exécutifs au Conseil	2	2	2
Nombre de membres (non exécutifs) représentant les fondateurs et familles au Conseil	2	2	2
Nombre de représentants des salariés au Conseil	0	0	0
Nombre de membres représentant les autres actionnaires (hors fondateurs et familles)	0	0	0
Nombre de censeurs au Conseil	0	0	0
Nombre de femmes au Conseil	3	3	3
Nombre de femmes indépendantes ou externes au Conseil	0	0	0
Nombre de membres au sein du Comité Exécutif (ou Comité de Direction si structure de gouvernance duale)	6	7	7
Part des femmes au Comité Exécutif	17 %	14 %	14 %

Le pourcentage de la part des femmes au Comité exécutif au 30 septembre 2022 et la part du capital détenue au contrat de liquidité ont été modifiés par rapport à la DPEF de l'année dernière suite à une erreur de format de cellule. Cette erreur a donc été corrigée dans le tableau ci-dessus.



13. Note méthodologique

► ORGANIGRAMME DU GROUPE GRAINES VOLTZ



(1) L'entité Laboratoire Angevin des Plantes est détenue par la société André Briant Jeunes Plants.

Sauf mention contraire, l'ensemble des données relatives aux sociétés du Groupe figurant dans l'organigramme ci-dessus sont prises en compte pour le calcul des différents indicateurs contenu dans la Déclaration de performance extra-financière (DPEF).

► TAXONOMIE VERTE

En 2019 a été adopté le pacte vert pour l'Europe (European Green Deal), encadrant les nouvelles législations de la Commission européenne à partir de 2020, dont le but est d'atteindre une baisse de 55 % des émissions de gaz à effets de serre à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans ce contexte, l'Union européenne a pris d'importantes mesures pour construire un écosystème de finance durable. La « taxonomie verte » en constitue un élément central, son objectif principal étant d'identifier et de favoriser les investissements vers les activités durables.

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 et les actes délégués qui l'accompagnent, communément appelés la taxonomie verte, permettent une classification standardisée selon des critères scientifiques des activités économiques contribuant considérablement à la réalisation d'objectifs environnementaux afin de relever l'ambition climatique fixée.

Six objectifs environnementaux ont ainsi été définis :

1. atténuation du changement climatique ;
2. adaptation au changement climatique ;
3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. transition vers une économie circulaire ;
5. prévention et réduction de la pollution ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

■ Obligation de reporting

Dans cette optique, la taxonomie verte impose de publier les parts de ventes (chiffre d'affaires), de dépenses d'investissements (CAPEX) et de dépenses d'exploitation (OPEX) associées à des activités économiques considérées comme durables par rapport aux 6 objectifs environnementaux cités ci-dessus.

À partir de l'exercice 2022-2023, il est imposé aux entreprises concernées de publier la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation dites « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles. Une activité considérée comme durable est définie par le règlement Taxonomie comme :

- contribuant substantiellement à atteindre l'un des six objectifs environnementaux ;
- ne présentant aucun préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux ;
- respectant les garanties sociales minimales.

■ Résultats 2022-2023

1 – *Chiffre d'affaires*

Les activités générant du chiffre d'affaires pour le Groupe GRAINES VOLTZ portent essentiellement sur distribution de semences et jeunes plants floraux, potagères et de pépinière, pour un chiffre d'affaires total s'élevant à 133 millions d'euros à fin septembre 2023. Or, dans le cadre des deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique applicables à partir de l'exercice 2022, la Commission européenne a priorisé les activités les plus contributives à l'émission de gaz à effet de serre (par rapport aux scopes 1 et 2) et n'a pas couvert l'ensemble des secteurs de l'économie au sein des premiers règlements délégués. Ainsi, ces activités ne sont pas éligibles pour cet exercice de reporting.

Pour cette raison, le taux d'éligibilité du chiffre d'affaires de GRAINES VOLTZ est de 0 %. D'autre part, en raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses d'exploitation considérées (OPEX) sont essentiellement des postes qui ne sont pas directement associés aux activités de production mais qui peuvent permettre à l'activité principale de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique.

2 – CAPEX

Les CAPEX de l'exercice 2022-2023 s'élèvent à 4,306 millions d'euros (vs. 7,0 millions d'euros 30 septembre 2022).

Les investissements alignés au sens du règlement Taxonomie sont de 0 % des CAPEX éligibles sur la période, soit 0 % des CAPEX totaux.

3 – OPEX

Le règlement sur la taxonomie s'appuie sur une définition réduite des OPEX. Celles-ci sont principalement composées des coûts qui se rapportent à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs liés à des immobilisations corporelles par l'entreprise.

Les travaux d'analyse menés par GRAINES VOLTZ ont ainsi conclu à la non-matérialité de l'indicateur et donc à l'exemption de reporting de l'indicateur pour l'exercice se clôturant au 30 septembre 2023.

				Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH -Does not significantly harm)										
Activités économiques	Codes activités	Total OPEX	Part des OPEX	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part OPEX alignée sur la taxonomie Années N	Catégorie « activité habilitante »	Catégorie « activité transitoire »		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque		0	0 %																		
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																		
4.8 Production d'électricité par bioénergie		0	0 %																		
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																		
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																		
7.5 Services d'urgence - Intervention matières dangereuses		0	0 %																		
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																		
10.1 Assurance autre que sur la vie : couverture des dangers liés au climat		0	0 %																		
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																		
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																		
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie		0	0 %																		
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																		
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																		
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																		
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																		
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																		
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																		
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																		
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %																		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
CA des activités non éligibles à la taxonomie		100	100 %																		
TOTAL (A+ B)		100	100 %																		

				Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH -Does not significantly harm)										
Activités économiques	Codes activités	CA absolu	Part du CA	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part du CA alignée sur la taxonomie Années N	Catégorie « activité habilitante »	Catégorie « activité transitoire »		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque		0	0 %																		
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																		
4.8 Production d'électricité par bioénergie		0	0 %																		
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																		
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																		
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses		0	0 %																		
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																		
10.1 Assurance autre que sur la vie : couverture des dangers liés au climat		0	0 %																		
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux		0	0 %																		
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																		
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																		
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie		0	0 %																		
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																		
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base		0	0 %																		
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																		
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																		
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux		0	0 %																		
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																		
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																		
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																		
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %																		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
CA des activités non éligibles à la taxonomie		100	100 %																		
TOTAL (A+ B)		100	100 %																		

				Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH -Does not significantly harm)										
Activités économiques	Codes activités	CapEx absolues en k€	Part des CapEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part OPEX alignée sur la taxonomie Années N	Catégorie « activité ha- bilitante »	Catégorie « activité transitoire »		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																		
4.8 Production d'électricité par bioénergie		0	0 %																		
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																		
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																		
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses		0	0 %																		
8.2. Programmation, conseil et autres activités informatiques		0	0 %																		
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																		
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux		0	0 %																		
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																		
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																		
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie		0	0 %																		
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																		
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base		0	0 %																		
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																		
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																		
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																		
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																		
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %																		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
CA des activités non éligibles à la taxonomie		100	100 %																		
TOTAL (A+ B)		100	100 %																		



14. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GRAINES VOLTZ SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-2013 (Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-2013, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le

« Référentiel »), pour l'exercice clos le 30/09/2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le Rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous

n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglemen-

taires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet

d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des informations

Comme indiqué dans le paragraphe « Changement climatique – émission de gaz à effet de serre », les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des

connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou es-

timations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces poli-

tiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;

- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du

Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à

cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et

réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre le 17 octobre 2023 et le 30 janvier 2024 sur une durée totale d'intervention de 8 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 12 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les

directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques tels que la lutte contre la corruption, lutte contre l'évasion fiscale, protection des données personnelles, achats responsables, etc., nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 ,
- nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices* et couvrent entre 73 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 30 janvier 2024,



FINEXFI

Isabelle LHOSTE
Associée

* Social : périmètre ABJP, GV SA Environnemental : périmètre ABJP, GV SA Sociétal : périmètre GV SA, ABJP, LAP

ANNEXE 1

► INFORMATIONS QUANTITATIVES VÉRIFIÉES

■ Thématique sociale

- Nombre de personnes présentes au 30/09 (CDI, CDD, alternants...)
- Nombre de personnes présentes en CDI 30/09, Part des CDI dans les effectifs
- Nombre de saisonniers au 30/09
- Nombre de femmes en CDI au 30/09, Part des femmes dans les CDI
- Nombre de cadres en CDI au 30/09, Part des cadres dans les CDI
- Nombre de femmes cadres en CDI au 30/09, Part des femmes dans les cadres en CDI
- Nombre de recrutements de salariés permanents sur l'année, Pourcentage de recrutements
- Nombre de départs de salariés permanents sur l'année, Pourcentage de départs
- Nombre de personnes en situation de handicap CDI
- Nombre d'accidents de travail avec arrêt
- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Nombre d'heures de formation

■ Thématique environnementale :

- Consommation d'énergie
- Consommation totale d'électricité
- Consommation totale de pétrole
- Consommation totale de gaz
- Consommation d'énergie renouvelable produite ou achetée
- Consommation totale de gaz réfrigérant pour les chambres froides kg
- Consommation d'eau en m³
- Total des émissions de CO₂
- Tonnage de déchets dangereux en tonnes, Tonnage de déchets dangereux recyclés ou valorisés
- Tonnage de déchets non dangereux en tonnes, Tonnage de déchets non dangereux recyclés ou valorisés
- Nombre de voitures utilisées (Vérification processus),
- Nombre de voitures électriques utilisées,
- Nombre de voitures essences utilisées (Vérification processus)

■ Thématique sociétale :

- Montant du Crédit d'impôt recherche

► INFORMATIONS QUALITATIVES VÉRIFIÉES :

- Index égalité
- Certifications (Certification Eco-cert, Certification MPS-ECAS, Certification Horticole Plante Bleue « Haute Valeur Environnementale », Certification GLOBAL G.A.P. General Regulations)
- Rapport d'hameçonnage Cyberattaque
- Charte informatique



GRAINES VOLTZ SA

Société anonyme au capital social de 1 295 197 €

B 333 822 245 RCS Colmar

www.graines-voltz.com

Siège social : 1 rue Édouard Branly – 68000 Colmar

Tél. : 03 89 20 18 19 – Email : relationsinvestisseurs@grainesvoltz.com

Crédits photos : Fotolia – Abode Stock, photothèque Graines Voltz, DR, X